

LA REVOLUTION FRANCAISE ET LA CORSE

(22 mars 1789-21 juin 1794)

Chronologie recueillie par Antoine-Dominique MONTI

ADECEC CERVIONI 1989

22.III.89. Règlement particulier pour l'élection des députés corses aux Etats généraux de France (le règlement général du 24.I. pour le royaume n'étant applicable à la Corse). Ce règlement parvient en Corse le 12 avril. Les députés seront au nombre de quatre : un pour le clergé, un la noblesse, deux pour le tiers état.

25.IV.89. Ghjiseppu Franceschi, juge civile, criminel et de police de la ville et juridiction de Bastia, convoque pour le 18 mai, à Bastia, l'assemblée général des trois ordres des onze juridictions pour élire les quatre représentants à envoyer à Versailles.

Fin avril. et début mai 89. les onze juridictions royales (Aiacciu, Aleria, Bastia, Bonifaziu, Calvi et Balagna, Capicorsu, Corti, A Porta d'Ampugnani, Nebbiu, Sartè et Vicu) tiennent, après les assemblées primaires (paroisses), des assemblées pour rédiger les cahiers de doléances et élire leurs représentants à l'assemblée générale de l'île.

30.IV.89. À l'assemblée des bourgeois de Bastia, tenue dans l'église de la Conception, vives protestations contre les officiers municipaux nommés par le roi depuis 1779 et non renouvelé depuis.

I.V.89. Emeute à Bastia dirigée contre les officiers municipaux. Le « podestà » (maire) Petru Francescu Rigo et des membres de sa famille, traversant imprudemment la ville, sont bousculés. Un neveu de Rigo tue un minifstant et est tué à son tour. Il y aura des poursuites judiciaires qui n'auront pas de conclusion. Quant à Rigo, il s'embarquera pour l'Italie.

5.V.89. Versailles. Ouverture des Etats généraux de France.

18.V.89. Bastia. Ouverture, dans l'église des Pères doctrinaires, de l'assemblée générale des Etats de Corse, présidée par le juge royal. Le 20, elle décide que les quatre députés envoyés aux Etats généraux de France ne pourront solliciter ou accepter aucune faveur du gouvernement et supporteront les frais de leur voyage et de leur séjour à Versailles (le 12.VIII, l'Assemblée constituante décidera de payer ses députés à raison de 18 livres par jour et de leur verser, à la fin de la législature le prix du voyage de retour).

I.VI.89. Le clergé de Corse élit son député aux Etats généraux de France : Carlu Antone Peretti della Rocca, de Livia, grand vicaire du diocèse d'Aleria. Suppléant l'abbé Ghjiseppu Maria Falcucci.

3. IV. 89. Le tiers état élit ses deux députés : Cristofanu Saliceti, du Salgetu di Rustinu, avocat au Conseil supérieur, et le comte Petru Paulu Colonna Cesari Rocca, de Quenza,

capitaine au régiment provincial. Suppléants : l'avocat Bartulumeu Arena, di l'Isula Rossa, et Anghjulu Chiappe, de Sartè, contrôleur des actes.

5.VI.89. La noblesse de Corse élit son député : le comte Matteu Buttafocu, du Viscuvatu, maréchal des camps des armées du roi. Suppléant : Francescu Gaffori, de Corti, fils de Ghjuvan Petru Gaffori, chef de la nation corse assassiné en 1753, et beau-père de Matteu Buttafocu.

12.VI.89. Auxonne. Le lieutenant Napulione Bonaparte écrit à Pasquale Paoli la fameuse lettre qui commence ainsi : « *Je naquis quand la patrie périssait. Trente mille Français, vomis sur nos côtes, noyant le trône de la liberté dans un flot de sang, tel fut le spectacle odieux qui vint le premier frapper mon regard* ». Il lui fait part de son intention d'écrire une Histoire de la Corse et demande son approbation : « *Je veux comparer votre administration avec l'administration actuelle. Je veux noircir du pinceau de l'infamie ceux qui ont trahi la cause commune... Si vous daignez, général, approuver un travail où il sera question de vous, si vous daignez encourager les efforts d'un jeune homme que vous vîtes naître et dont les parents furent toujours attachés au bon parti, j'oserai augurer favorablement du succès* ».

17.VI.89. Versailles. Le tiers état de France se proclame Assemblée nationale.

20.VI.89. Versailles. Serment du Jeu de Paume : le Tiers jure de ne pas se séparer avant d'avoir pu donner une constitution au royaume.

27.VI.89. Versailles. Le clergé et la noblesse se réunissent au tiers état. Les Etats généraux en totalité deviennent Assemblée nationale.

9.VII.89. L'Assemblée nationale se proclame Assemblée nationale constituante.

VII.89. (première quinzaine). Les députés corses partent pour Versailles. Buttafocu est validé le 10.VII. Saliceti, Colonna Cesari et Peretti le 28.VII (83 jours après l'ouverture des Etats généraux).

13.VII. 89. Paris. Les électeurs décident la constitution d'une milice bourgeoise. Le commandement en est donné à La Fayette qui la baptise garde nationale. Désormais, chaque ville de province voudra avoir la sienne.

14.VII. 89. Prise de la Bastille.

28.VII.89. La Constituante crée le Comité des recherches chargé de la police. Il est constitué de 12 membres renouvelés chaque mois. Le 24.XII.89. Saliceti en fera partie.

Nuit du 4.VIII.89. Abolition des privilèges.

7.VIII.89. La cocarde tricolore fait son apparition à Bastia. Deux jours après, une délégation composée de Petru Galleazzini, Francescu Saveriu Poggi et Claude-Louis Rousseau, employé des douanes, la fait accepter par le gouverneur général vicomte de Barrin, commandant en chef de Corse depuis 1786.

14.VIII.89. Aiacciu. Les habitants prennent la cocarde tricolore dans le plus grand calme.

14.VIII.89. Bastia se donne une nouvelle municipalité : Ghjambattista Caraffa « podestà », Paulu Luigi Mattei et Ghjiseppu Maria Perfetti pères du commun. Le lendemain, Barrin écrit au ministre de la guerre : « *Malgré l'irrégularité de ces dispositions, je les ai confirmées dans l'espérance d'obtenir une meilleure police. Mais je prévois beaucoup d'autres demandes ridicules qui ne dépendent pas de moi et qui seront fort injustes. Je crains surtout que cet exemple de municipalité changée ne soit suivie de bien d'autres effervescences à l'intérieur* ».

15.VIII. 89. Aiacciu. On oblige le commandant et les militaires qui se rendaient à l'église des Pères franciscains à prendre la cocarde « *bianca, turchina è culor di rosa* ». Manifestation à la sortie de la grand-messe. Le « *podestà* » se met à sa tête et la foule se rend au domicile de l'évêque. Mgr Benedettu Andria Doria, pour l'obliger à faire des réparations à la cathédrale fermée depuis douze ans, réparations qu'il refusait de faire. L'après-midi une assemblée populaire dénonce les droits de douane, de l'Amirauté et autres. Cette année-là, la procession de l'Assomption s'est faite le lendemain.

17.VIII.89. Aiacciu. Un comité de 36 membres est adjoint à la municipalité. Le lendemain, constitution d'une milice bourgeoise.

18.VIII. 89. Corti. Une assemblée révolutionnaire décide de changer tous les officiers municipaux.

20.VIII. 89. Bastia. Nouvelles manifestations. Barrin écrit à son ministre : « *Les événements qui se sont passés en France font raisonner les moindres artisans ou habitants des campagnes ; l'impunité des crimes leur en fait espérer autant et ils passent bien vite à l'idée de se venger de leurs ennemis en se flattant de n'avoir aucun châtement à craindre de la part de la justice* ».

20.VIII.89. Les habitants des communautés de Frassetu, Zevacu, Quasquara et Campu, conduits par leurs curés et leurs officiers municipaux, dévastent les concessions faites par le roi sur la rive sud du golfe d'Aiacciu. D'autres actions du même genre auront lieu : les montagnards de la région de Vicu contre les propriétés des Grecs, les habitants du Fiumorbu contre le Migliacciaru, les habitants de Bonifaziu contre le domaine de Maimbourg, etc.

23.VIII.89. Sartè. La population prend la cocarde tricolore, envahit la maison du juge royal Vidau (absent) et le brûle sur la place publique. Vidau et sa famille quittent la ville le jour même.

26.VIII.89. Déclaration des droits de l'homme.

VIII. 89. Les quatre députés corses à la Constituante, assistés des Corses présents à Paris, se mettent d'accord pour l'incorporation de la Corse à la monarchie française et demandent l'établissement d'un pouvoir régional : un comité de 22 membres en relation avec 11 inspecteurs (un par juridiction) et 65 commissaires (un par pieve) avec droit de réquisition sur les troupes de ligne et la levée d'une milice bourgeoise suivant l'ancien usage de la Corse. Ce projet de pouvoir régional n'aura aucune suite.

Fin VIII. 89. Calvi. Les habitants adoptent la cocarde tricolore. La cité est calme.

4. IX. 89. Bastia. Lettre de Barrin : « *Les officiers municipaux actuels, desquels j'espérais quelque ressource, parce qu'ils sont de bonne foi, commencent à perdre leur crédit... La position des français et des honnêtes gens de ce pays devient insupportable... le Conseil supérieur (v.25.VIII. 90) et les tribunaux de l'île sont sans considération, les lois sans force et l'autorité absolument nulle... Le terme de liberté de la nation dont le Roi a été proclamé le restaurateur est entendu de la manière la plus ridicule. Le peuple en conçoit qu'il est libre et peut faire tout ce qu'il veut* ».

7. IX. 89. Bastia. L'inspecteur général des domaines du roi s'embarque sur le bateau de poste. Il faisait partie d'une liste de fonctionnaires français dont on exigeait le départ.

8. IX. 89. Barrin informe son ministre que le mouvement révolutionnaire a gagné la campagne dès le mois d'août : « *Les communautés de la campagne convoquaient des assemblées sans le concours des officiers municipaux qui n'avaient pas leur confiance, forçant les autres à s'y trouver en les menaçant, éalisaient des comités, chassaient des curés qu'elles remplaçaient par des vicaires, revenaient, tout en protestant de leur obéissance au roi, sur les anciennes contestations décidées ou non par les tribunaux, faisaient les demandes les plus extraordinaires ou les plus violentes* ».

16.IX.89. Francescu Gaffori arrive en Corse chargé par Paris de seconder Barrin pour canaliser le mouvement révolutionnaire, maintenir l'ordre et empêcher la formation de milices bourgeoises (ou gardes provinciales, 1778) auxiliaires de la monarchie. Parcourant la Corse avec le régiment Provincial et un détachement du régiment suisse du Salis Grison, on le recevra avec indifférence et même on refusera de le recevoir.

Derniers jours de sept.89. N. Bonaparte arrive en Corse. Sa demande de congé d'hiver de trois mois, déposée à Auxonne le 8.VIII, avait été acceptée par le ministre le 21. En fait, il restera en Corse jusqu'au mois de janvier 91.

X.89. Filippo Buonaroti, révolutionnaire italien qui glorifiait la révolution française, est chassé de Toscane. Il se réfugie à Bastia où il répand ses idées tout en restant secrètement en relation avec la Toscane avec l'espoir de provoquer une insurrection

5.X.89. Antone Gentili, compagnon d'exil de Pasquale Paoli à Londres, son secrétaire et confident, arrive pour savoir ce qui s'y passe. Il participera aux tractations secrètes qui préparent le décret du 30.XI.

12.X.89. A la Constituante, Polverel, député de la Navarre, demande, pour le roi de France, le maintien de l'ancien titre : Roi de France et de Navarre. Saliceti intervient pour dire qu'à son avis le titre de roi des Français est suffisant, mais que si l'on ajoute : roi de Navarre, il demande qu'on dise aussi : roi de Corse. L'assemblée décrète que rien ne sera ajouté à l'expression « *roi des Français* ».

17.X.89. Imprimé contre le projet de statut particulier élaboré à Paris, signé par les Nobles Douze (vieille institution qui faisait le lien entre les Corses et l'administration génoise et qui avait été conservée après la conquête de l'administration française).

19.X.89. L'Assemblée constituante s'établit à Paris.

31.X.89. Adresse des Ajacciens à l'Assemblée nationale (rédigée par N. Bonaparte). Ils se plaignent de la commission intermédiaire des Nobles Douze et du régime militaire qui s'oppose à la formation de la garde nationale, craignent d'être remis sous le joug de Gênes et demandent que la Corse soit réunie à la nation française devenue libre. « *Le bruit de nos impositions est consommé par des aventuriers qui ne viennent dans notre pays que pour s'enrichir... Vous nous délivrerez d'une administration qui nous mange, nous avilit, nous discrédite* ». Cette adresse sera lue le 30.XI. à la tribune de l'Assemblée nationale.

2.XI.89. Décret de la Constituante qui met les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation.

3.XI.89. Bonaparte arrive à Bastia.

5.XI.89. Bastia. La population s'assemble en l'église Saint-jean pour former la garde nationale. Barrin est présent malgré ses réticences premières. M. de Rully, colonel du régiment du Maine, à la tête de la compagnie de grenadiers, et le capitaine Tisonnet, à la tête des chasseurs, décident de les en chasser et de « *délivrer* » le gouverneur. Coups de feu : deux tués, trois blessés parmi la troupe, deux enfants massacrés à coups de baï onnettes parmi les citoyens. La population part à l'assaut de la citadelle, où elle s'empare des armes et du magasin à poudre, et des forts de la ville. Le soir, les officiers municipaux écrivent aux députés du Tiers pour exposer les faits et demander l'intégration de la Corse à la monarchie. Trois délégués sont désignés pour aller à Paris : Ghjambattista, Petru Paulu Murati et Ghjambattista Guasco.

6.XI.89. Une junte révolutionnaire est installée à Bastia. Elle se substitue aux fonctionnaires de l'ancien régime.

11.XI.89. La Constituante discute de la création de nouvelles circonscriptions territoriales. Saliceti demande que la Corse forme un département séparé (amendement ajourné).

30.XI.89. A l'Assemblée nationale, le secrétaire de séance Constantin-François de Chasseboeuf, comte de Volney, représentant du tiers état de l'Anjou, donne lecture de la lettre des Ajacciens du 31.X et de celle des Bastiais du 5.XI. A la demande de Saliceti, l'Assemblée vote à l'unanimité le décret suivant : « *L'île de Corse est déclarée partie intégrante de l'empire français. Les habitants seront régis par la même constitution que les autres Français* ». A la demande de Mirabeau, on ajoute : « *Les Corses qui, après avoir combattu pour la défense de leur liberté, se sont expatriés par l'effet et les suites de la conquête de l'île, et qui cependant ne sont pas coupables d'aucuns délits déterminés par la loi, ne pourront être troublés de la faculté de rentrer dans leur pays, pour y exercer tous leurs droits de citoyens français* ». Le décret présenté au roi le 1.XII., est signé le 4.

5.XII.89. Antone Constantini, de Bonifaziu, marchand de grains à Paris, adresse des remerciements à l'Assemblée nationale pour avoir déclaré l'île de Corse province française.

8.XII.89. A Londres, Pasquale Paoli, en lisant les journaux, apprend le vote du décret du 30.XI. Il écrit à A.Gentili pour lui demander de remercier tous ceux qui ont défendu et pris cette généreuse décision. Il lui demande de faire une visite à Mirabeau et à Volney, et il ajoute : « *La nation corse prouvera sa reconnaissance en envoyant une délégation à Paris... Pour ce qui concerne ma personne, et la personne de ceux qui m'aiment, dites à l'Assemblée que nous ne ferons rien qui puisse la contrarier. Lorsque la patrie a obtenu la liberté, elle n'a plus rien à désirer* ».

11.XII.89. De Londres. Pasquale Paoli écrit au président de la Constituante : « *C'est avec les transports d'une joie bien vive que j'ai appris ce que l'Assemblée nationale a fait pour ma patrie. En admettant la Corse parmi les provinces de la France, elle a trouvé le moyen le plus infaillible d'attacher les habitants de cette île au gouvernement français. En faisant rentrer dans leur pays mes compatriotes expatriés, elle attache à la Constituante un nombre considérable d'individus qui la défendront jusqu'à la dernière goutte de leur sang* ». Cette lettre sera lue à la tribune de l'Assemblée le 19.XII.

14.XII.89. La Constituante vote la loi d'organisation municipale. Les anciennes communautés ou paroisses prennent le nom de communes. Le premier officier municipal (qu'on appelait en Corse « *podestà* ») prend le titre de maire. Les « *citoyens actifs* » élisent les officiers municipaux (en nombre variable suivant l'importance de la commune) et (en nombre double) un corps de notables. Les uns et les autres ont un mandat de deux ans et sont renouvelables par moitié chaque année. Officier municipaux et notables forment le Conseil général de la commune.

22.XII.89. La Constituante divise la France en 83 départements. Chacun est administré par un Conseil de 36 membres élus pour deux ans parmi les « *citoyens actifs* ». Huit d'entre eux forment le Directoire du département « *toujours en activité* ». Un procureur général syndic élu a pour mission d'être « *l'avocat de la légalité et de l'intérêt public* ».

22.XII.89. Armand-Louis de Gontaut, duc de Biron, représentant la noblesse du Quercy à l'Assemblée nationale, est nommé par le roi gouverneur de la Corse. Sa nomination est acceptée le lendemain par l'Assemblée (v.26.1.90). Biron, alors duc de Lauzun, avait participé à la conquête de la Corse et en avait conservé une grande admiration pour Pasquale Paoli. C'est lui qui, après la bataille de Pontenovu, avait été envoyé auprès du roi pour lui annoncer la nouvelle.

23.XII.89. Pasquale Paoli écrit à son ami Ghjiseppu Ottavianu Nobili Savelli, exilé en Italie : « *Reprenez votre verve poétique et chantez, parce que en ce jour de régénération du genre humain, je puis vous donner cette nouvelle que notre pays brise ses chaînes. L'union à la libre nation française n'est pas la servitude, mais la participation de droit* ».

25.XII.89. Pasquale Paoli a appris que la deuxième partie du décret du 30.XI. a rencontré la plus vive opposition dans le parti « *attaché à l'ancien régime* ». Il écrit à Gentili : « *Je dois renoncer à revoir ma patrie, car je crois que je ne ferai qu'y ajouter d'inutiles jalousies... Je ne servirai pas contre les Anglais, mais je ne me prêterai non plus à aucune entreprise de leur part qui voudrait troubler la paix et la liberté de notre pays. Quelle que soit la main qui donne la liberté à notre patrie, je la baise avec toute la sincérité de zèle et d'empressement* ».

27.XII.89. Fête solennelle à Bastia pour célébrer la réunion de la Corse à la France. Elle avait été organisée par un comité présidé par M. de Varese pour rendre « *des actions de grâce à l'Etre suprême* ».

28.XII.89. Mgr de Guernes, évêque d'Aleria en résidence à Cervioni, premier évêque français nommé après la conquête, ordonne à son clergé, pour le premier dimanche de janvier (le 3), afin de remercier Dieu pour le décret du 30.XI, un Te Deum suivi du psaume « *exaudiat te Dominus* » avec le verset et la prière pour le roi. Les corps constitués de Cervioni sont invités en la cathédrale.

8.I.90. Pasquale Paoli annonce à Boswell son intention de rentrer en Corse (James Boswell était venu en Corse en oct. 1765, y avait passé six semaines et avait rendu visite à Paoli à Suddacarò).

I.90. Clemente Paoli, Nobili Savelli et d'autres Corses exilés en Toscane retournent dans l'île. Antone Gentili y débarque venant de Paris.

11.I.90. Le colonel de Rully est à Paris. À l'Assemblée nationale on évoque les troubles de Bastia.

19.I.90. Lettre de Pasquale Paoli à l'abbé Andrei pour lui confirmer qu'il accepte de venir à Paris, mais qu'il ne serait pas décent pour lui de prendre une part active aux affaires de Corse.

20.I.90. Volney obtient une place de surveillant et inspecteur du commerce en Corse (v.26.I).

21.I.90. Lecture à la tribune de l'Assemblée nationale d'un mémoire du doge Pallavicini pour protester contre le décret du 30.XI. Conclusion : « *Attendu le vœu énoncé par les habitants de la Corse de former partie intégrante de la monarchie française, il n'y a pas lieu de délibérer sur la réclamation de la République de Gênes* ».

26.I.90. La Constituante déclare qu'aucun de ses membres ne peut accepter du gouvernement, pendant la durée de la session, aucune place, traitement, pension ou emploi, même en démissionnant. Biron et Volney ne viendront pas en Corse.

II.90. Paris. La Société des Amis de la Constitution, ou club des Jacobins, adopte un règlement qui prévoit que l'objet de la société est de discuter d'avance les questions qui doivent être décidées à l'Assemblée nationale, de travailler à l'établissement et à l'affermissement de la Constitution, de correspondre avec les autres sociétés du même genre qui pourront se former dans le royaume (v. fin 90).

13.II.90. Suppression des ordres religieux contemplatifs.

Du 22.II au 1.III.90. Sur convocation du comité de la ville de Bastia, assemblée générale des députés des pievi. Malgré l'absence des députés d'Aiacciu et de la plupart des députés des pievi du Delà des Monts, on crée un Comité supérieur de 66 membres (six par juridiction) et six secrétaires, chargé de veiller à l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale, au maintien de la tranquillité publique, au recouvrement des impôts, à la pacification de certaines parties de l'île en état insurrectionnel. Ce comité

supérieur siègera du 2.III au 1.IX. par tiers, remplacés tous les quinze jours. Président permanent : Clemente Paoli. Son âge (70 ans) ne lui permettant pas d'être suffisamment actif, un président en second est élu tous les quinze jours. Quatre députés (le conseiller Luigi Belgodere de Bagnaja, l'avocat Francescu Benedettu Panattieri, de Calvi, le lieutenant colonel Raffaellu Casabianca, et le capitaine Petru Paulu Murati) sont chargés d'aller à Paris présenter à l'Assemblée nationale l'hommage sincère du dévouement des Corses et demander à Pasquale Paoli (que l'on croit déjà à Paris) de rentrer dans sa patrie.

26.II.90. Un décret de l'Assemblée nationale fixe le nom, l'étendue, les limites et les districts des 83 départements. La Corse est partagée en neuf districts (avant on disait juridictions) : Bastia, Oletta, A Porta, Cervioni, Corti, l'Isula Rossa, Aiacciu, Tallà et Vicu. Le district est partagé en cantons (avant on disait pievi), le canton en communes.

4.III.90. Lettres patentes du roi sur le décret du 26.II : « *L'île de Corse ne formera provisoirement qu'un seul département. L'assemblée des électeurs se tiendra dans la pieve d'Orezza. Il y délibéreront s'il est avantageux à la Corse d'être partagée en deux départements, et dans le cas où ils croiraient que la Corse ne doit pas être divisée, ils indiqueront le lieu où l'assemblée du département doit se tenir* ».

7.III.90. Le roi désigne quatre membres pour contrôler les opérations électorales de Corse, et décider des questions soulevées aux élections municipales, cantonales et départementales : Dumenicu Maria Santini, évêque du Nebbiu, Paulu Mattei de Centuri, Ghjacumu Maria Ponte d'Aiacciu (tous trois députés aux Etats de 85) et Petriconi. Les 8 et 15.IV, le Comité supérieur fera savoir au ministre de la guerre que la nomination de Mattei et Ponte est mal vue en Corse (v.20.IV).

9.III.90. Pasquale Paoli écrit au roi de Grande Bretagne: « *On insiste encore à me représenter que ma présence à Paris est nécessaire et y peut être utile à la nation, quand ce ne serait que pour dissiper les soupçons qu'on y pouvait entretenir sur mon acquiescement à la nouvelle forme de gouvernement qu'on vient de lui donner. Je ne puis pas me refuser davantage à ces insistances réitérées de mes compatriotes... Mon cœur sent ce qu'il vous doit, Sire, il vous sera dévoué à jamais et, autant que les lois de l'honneur et permettront, mon attachement sera aussi manifeste, constant et inaltérable, que le respect et l'admiration qu'exigent vos vertus sublimes. Je ne sais si de Paris il me conviendra de passer en Corse ou de me fixer en quelque ville d'Italie pour y soigner ma santé* ».

9.III.90. Le Comité supérieur informe l'Assemblée nationale qu'il a suspendu toute assemblée pour la formation de l'administration des districts et du département jusqu'à l'arrivée de Pasquale Paoli (« *les lumières de notre ancien chef sont le meilleur guide que nous puissions avoir* »).

III.90. Election des municipalités d'Aiacciu (du 7 au 10) et Bastia (le 14). Pour la première, Ghjuvan Girolamu Levie est élu maire. Pour la seconde, Ghjambattista Caraffa est confirmé dans ses fonctions. Les élections municipales se sont déroulées ailleurs en mars et avril, souvent dans le trouble et l'irrégularité, parfois avec l'élection de deux municipalités.

17.III.90. La Constituante décide la vente des biens du clergé par les municipalités (également décret des 13.V et 16.VII sur les biens ecclésiastiques).

22.III.90. À Londres, Boswell donne un dîner d'adieu en l'honneur de Paoli.

29.III.90. Pasquale Paloli quitte Londres pour Paris.

3.IV.90. Bastia. Premier numéro de l'hebdomadaire *Giornale Patriottico di Corsica*, fondé et entièrement rédigé par Filippo Buonarroti sous le pseudonyme de Abram Levi Salomon.

3.IV.90. Paoli arrive à Paris où il sera reçu par le roi et l'Assemblée nationale. La Fayette l'accompagne partout « *comme un nouveau Washington* ». Robespierre le reçoit au club des Amis de la Constitution : « *vous avez défendu la liberté à une époque où nous n'osions même pas l'espérer* ».

9.IV.90. Paoli, accompagné par le duc de Biron et la députation extraordinaire envoyée de Corse, est présenté au roi. Le lendemain, ils sont reçus par la reine. Par la suite, le roi adressera à Paoli une lettre écrite de sa main, lui disant qu'il se fie totalement à ses lumières, son crédit et ses vertus pour que paix et concorde règnent entre les anciens et les nouveaux Français.

9-11.IV.90. Assemblée, à Aiacciu, des délégués des pievi du Delà des Monts pour répondre à l'invitation de se joindre au Comité supérieur créé à Bastia. Forte opposition malgré les plaidoyers favorables de Ghjiseppu Bonaparte et Carlu Andria Pozzo di Borgo. On évoque la possibilité de création d'un Comité supérieur du Delà et même la division de la Corse en deux départements. Dans la soirée du dix, une yréunion de notables a lieu dans la maison Bonaparte pour faire représenter la ville au Comité supérieur par Stefanu Conti, l'abbé Coti, Ghjacumu Pò, et Ghjiseppu Bonaparte. Seule unanimité à l'assemblée des pievi : envoyer Mariu Peraldi, d'Aiacciu, Anghjulu Chiappe, de Sartè, le chanoine Antone Multedo, de Vicu, et l'abbé Peretti, de Livia, à Paris auprès de Paoli.

11.IV.90. Bastia. Serment civique place St. Nicolas en présence de la garde nationale (colonel : Cesaru Matteu Petriconi), des officiers municipaux et des notables.

12.IV.90. Des députés du Delà des Monts se présentent devant le Comité supérieur réuni au couvent d'Orezza.

12.IV.90. Lettre de Paoli au Padre Leunardu Grimaldi du Muchjetu di Campulori : « *Nous serons libres et heureux si nous le désirons, mais il faut abandonner l'esprit partisan et intéressé* ».

12-13.IV.90. Motion présentée à l'Assemblée nationale par Don Gerle, député du clergé de Riom : « *La religion catholique, apostolique et romaine restera toujours la religion de la nation et son culte est le seul autorisé* ». Motion rejetée. Buttafocu et Peretti ont voté pour, Saliceti et Colonna Cesari contre. Le lendemain, une protestation est signée par 300 députés nobles ou ecclésiastiques, dont Buttafocu et Peretti qui l'enverront aux évêques et aux chapitres de Corse en demandant de la signer (v.6.XI.90).

14.IV.90. Ghjiseppu Bonaparte, Carlu Andria Pozzo di Borgo et cinq autres délégués se présentent devant le Comité supérieur comme procureurs de la juridiction d'Aiacciu.

18.IV.90. Les représentants de la province de Vicu font état au Comité supérieur des incidents qui se sont produits et qui risquent de se produire au sujet de la colonie grecque de Carghese, et demandent qu'une partie du territoire, trop vaste, cédé à la colonie, fasse retour aux communautés environnantes. Le Comité charge Antone Ornano et Grimaldi du Niolu de régler les contestations à l'amiable, en attendant une décision de l'Assemblée nationale. Le 18.V, on complète la commission de conciliation avec Girolamu Pozzu di Borgu, d'Alata et le Dr Don Ghjacumu Albertini, de Casaglione. Début juin, un accord intervient entre les colons grecs et les communautés de Vicu, Rennu, Letia, Appricciani et Balogna, pour un partage des terres.

18.IV.90. Rully est de retour à Bastia. Il est arrivé à San Fiurenu avec des bateaux pour transporter son régiment en France. Barrin le désapprouve. On sonne le tocsin, la garde nationale rejoint ses postes, la population pénètre dans la citadelle et s'empare du magasin à poudre. Le lendemain, à six heures, Rully, qui s'était réfugié dans la caserne des grenadiers, est débusqué par la population et tué.

20.IV.90. Aux quatre membres désignés le 7.III. pour contrôler les opérations électorales, le roi ajoute Matteu Limperani, Martinu Quenza et l'abbé Varese, tous trois amis de Paoli et probablement sur le conseil de celui-ci. À la demande du roi, Paoli se charge personnellement d'écrire à Limperani et de lui envoyer sa nomination.

22.IV.90. Pasquale Paoli est reçu par l'Assemblée nationale comme un chef de nation. Il est accompagné par Saliceti, Colonna Cesari et deux des quatre députés extraordinaires envoyés de Bastia. Il s'agit de Raffaellu Casabianca et Francescu Panattieri (Belgodere et Murati n'étant pas encore arrivés à Paris). Discours de Paoli : « *Ce jour est le plus heureux de ma vie. Je l'ai passée à rechercher la liberté, et j'en vois ici le plus noble spectacle. J'avais quitté ma patrie asservie, je la retrouve libre ; je n'ai plus rien à souhaiter... Je jure obéissance et fidélité au peuple français, au roi et aux décrets de l'Assemblée nationale* ».

29.IV.90. Sur proposition de Saliceti, l'Assemblée nationale décrète (sans qu'il y ait exécution) que la nomination de Biron comme gouverneur de la Corse, étant antérieure au décret du 26.I, rien ne l'empêche de prendre le commandement des troupes en Corse.

I.V.90. Dans une lettre à Morelli, Pasquale Paoli fait l'éloge de Biron et des nouveaux membres de la commission de contrôle : l'abbé Varese (qui écrit bien le français), Matteu Limperani et Martinu Quenza.

6.V.90. Pasquale Paoli au Comité supérieur : « *J'ai laissé une nation qui était devenue pour moi une patrie. J'ai prêté serment à la Constitution et au roi de France. Les généreuses intentions du roi et de l'Assemblée ont compensé le sacrifice que j'ai fait* ».

17.V.90. De Paris, Paoli écrit à Ghjuvan Geronimu Levie, maire d'Aiacciu. Il s'élève contre le projet de certains de vouloir diviser la Corse en deux départements (la lettre sera publiée dans le Giornale Patriottico du 12.VI).

17.V.90. Les gardes nationaux de Corse reçoivent une adresse de la garde civique de Lyon pour une grande Confédération entre toutes celles du royaume. Une grande

réunion étant prévue pour le 30 du mois, on se dépêche de désigner une délégation qui embarque le 22.

18.V.90. Paoli écrit : « *Le temps est trop précieux pour qu'il soit gaspillé en futilités. Il convient d'activer la formation des municipalités pour qu'on puisse organiser celles des administrations des districts et du département* ». En effet, de nombreuses communautés n'ont pas encore élu leurs officiers municipaux, d'autres ont procédé à une double élection (c'est le cas de Corti où s'affrontent Gafforistes et Paolistes).

13.V.90. Paris. Lettre de Saliceti à Galeazzi : « *Dans peu de jours le général Paoli et le duc de Biron partiront pour la Corse. Biron est notre ami et je pense que les Corses seront satisfaits de lui* ». (v.29.V).

29.V.90. En réponse à sa lettre amicale du 8.V, Paoli écrit à Ponte et lui dit combien il a été peiné d'apprendre qu'il est à l'origine de l'idée de diviser la Corse en deux départements.

30.V.90. Lyon. Fête de la Fédération. La délégation corse est présente.

31.V.90. Suite aux difficultés éprouvées pour obtenir la main-forte de la troupe réglée commandée par Barrin, le Comité supérieur décide la levée d'une garde nationale soldée de 200 hommes, à ses ordres et à ceux des municipalités.

2.VI.90. Le chapitre de Mariana prend connaissance de la lettre à lui adressé par l'abbé Peretti.

3.VI.90. L'abbé Peretti demande à l'Assemblée nationale de réserver trois évêchés pour la Corse : Bastia, Aiacciu et Aleria (celui-ci avec le titre de métropolitain). Proposition ajournée (v. 7.VII). Les propositions de Peretti ont été imprimées le 2.VII sous le titre : « *Mémoire sur la nécessité d'établir trois évêchés en Corse* ».

4.VI.90. Suite aux difficultés rencontrées pour le recouvrement et l'impôt, le Comité supérieur décide, en s'appuyant sur le décret du 20.IV de l'Assemblée nationale, que les adjudicataires, trésoriers et receveurs qui ne seraient pas en état de justifier le paiement de leurs dettes ne seraient pas admis sur les listes des citoyens actifs. Cette mesure lui attira la désapprobation de Saliceti, qui lui demanda même de se dissoudre. Le décret disait que les anciens administrateurs qui n'auront pas encore rendu leurs comptes, ne pourront être élus membres de l'administration du département ni de celles des districts.

6.VI.90. Aiacciu. Décision d'envoyer une délégation en Provence pour accueillir Pasquale Paoli : Ghjiseppu Bonaparte et Tumasgiu Tavera, officiers municipaux, l'abbé Recco, procureur de la communauté, Ghjacumu Pò et Nicolò Luigi Paravisini notables.

8.VI.90. Le Comité supérieur donne huit jours aux communautés pour terminer la formation des municipalités.

12.VI.90. L'Assemblée nationale décrète que, dans l'île de Corse, les impôts continueront à être perçus en nature comme par le passé, jusqu'à ce qu'elle en ait décidé autrement.

14.VI.90. De Paris, Paoli écrit à Boswell : « *Sous peu je partirai pour la Corse... Je suis décidé à ne pas prendre part aux affaires, mais seulement à donner de bons conseils* ».

17.VI.90. Colonna Cesari, décidé à accompagner Pasquale Paoli en Corse, obtient un congé de la Constituante (il annoncera son retour le 12.IV.91).

18.VI.90. Une lettre adressée de Cervioni à Buonarroti accuse Mgr de Guernes, évêque d'Aleria, d'aristocrate ennemi des décrets de l'Assemblée. Désormais, le Giornale Patriottico, qui jusque là avait fait l'éloge du prélat pour s'être employé à maintenir la paix dans son diocèse, va s'attaquer à l'évêque ; et Buonarroti lance : « *puzzate di erresia sociale* ».

19.VI.90. Les titres de noblesse sont supprimés.

22.VI.90. Pasquale Paoli quitte Paris pour la Corse. Trajet :Lyon, Tournon, Valence, Aix, Marseille, Toulon. D'après le Giornale Patriottico, il a été reçu à Tournon par le neveu du maréchal de Vaux qui lui a demandé pardon « *pour les injustes procédés dont mon oncle a usé contre la nation corse et contre le défenseur de la Corse* ».

2.VII.90. Le chapitre cathédrale de Mariana prend connaissance d'un imprimé signé et envoyé par l'abbé Peretti, ayant pour titre : « *Déclaration d'une partie de l'Assemblée nationale sur le décret rendu le 13 avril 1790 (la Constituante ne reconnaissant plus aucune religion d'Etat) concernant la religion* ».

3.VII.90. Dans une lettre à l'Assemblée nationale, le Comité supérieur désavoue les députés Buttafocu et Peretti.

7.VII.90. Le Conseil municipal de Bastia, ayant appris l'existence d'une lettre de l'abbé Peretti envoyée au chapitre cathédrale de Mariana, lettre qui attaque la Constitution et tend à provoquer des tumultes, décide de se la faire donner à l'amiable ou par la force. Une perquisition ne donne rien : la lettre aurait été brûlée.

7.VII.90. L'Assemblée nationale décide que la Corse n'aura qu'un seul évêque comme les autres départements. Le siège est fixé à Bastia. La décision est défendue par Saliceti et combattue par Peretti qui demande trois évêchés.

12.VII.90. Constitution civile du clergé (acceptée par le roi le 24.VIII). Saliceti et Colonna Cesari votent pour ; Buttafocu et Peretti votent contre. Le nombre des évêchés est ramené à 83, un par département. Archevêques, évêques et curés doivent être élus par les citoyens à raison d'un curé fonctionnaire par paroisses de 600 habitants (le nombre des prêtres corses est évalué à 1667 pour une population de 150 000 habitants). Les cinq diocèses de la Corse (Aiacciu, Aleria, Bastia, Mariana et Nebbiu) sont donc ramenés à un seul.

14.VII.90. Paris. Fête de la Fédération. Messe au Champ de Mars. Les députés des gardes nationaux des districts de Bastia et l'Isula Rossa, dirigés par Ghjambattista et Petru Galleazzini, sont présents.

14.VII.90. Emeute à Corti : des morts et des blessés, une maison incendiée, sans que Bartulumeu Arrighi (un des deux maires) et Francescu Gaffori (commandant du

régiment Provincial) interviennent. Le 17, le Comité supérieur décide du principe d'une marche générale sur Corti (v. 22.VII).

14.VII.90. Pasquale Paoli débarque à Santa Maria di a Chjappella, au nord de Macinaghju.

17.VII.90. Pasquale Paoli est reçu à Bastia dans l'enthousiasme. Entré au port vers six heures du soir, il est conduit à la maison où habite son frère Clemente. Avec lui, Colonna Cesari. Le jour suivant il reçoit le Conseil supérieur, le Conseil général de la communauté, une députation du Comité supérieur, les officiers de la garde nationale, du régiment du Maine, de l'artillerie et du régiment Provincial, les commis de l'Intendance, l'évêque, le chapitre de Bastia et Barrin.

19.VII.90. Le Comité supérieur désigne une délégation pour aller à Bastia complimenter Colonna Cesari. Une lettre de remerciements sera adressée à Paris à l'autre député du Tiers : Saliceti.

20.VII.90. Bastia. Lettre circulaire de Pasquale Paoli à ses compatriotes pour leur demander d'œuvrer pour la paix sur la base de la liberté assurée par la plus heureuse et excellente Constitution.

22.VII.90. Paris. Carlu Peretti et Matteu Buttafocu font imprimer un écrit critiquant les députés corses du Tiers et la conduite du Comité supérieur.

22.VII.90. Les quatre députés envoyés à Paris (v. 22.II) et revenus avec Paoli, se présentent devant le Comité supérieur pour rendre compte de leur mission. - Le Comité décide d'envoyer cinq de ses membres à Corti, à la tête de 500 hommes (v. 14.VII). La décision est annulée le lendemain pour ce qui concerne l'envoi de la troupe, la population de Corti ayant envoyé une députation à Paoli lui déclarant vouloir se soumettre aux lois et à la Constitution. Les délégués sont tout de même autorisés à faire appel à la force armée en cas de besoin.

26.VII.90. Le Comité supérieur porte de graves accusations contre Francescu Gaffori, suite aux événements de Corti du 14.VII, mais aussi pour toute son activité depuis sa venue en Corse. Il l'assigne à résidence dans sa maison.

27.VII.90. Pasquale Paoli demande au général Barrin de veiller à la sécurité de Gaffori qui s'est soumis au jugement de la nation. Le même jour, sur les conseils de Paoli, le Comité supérieur autorise Gaffori à passer en France.

2.VIII.90. Aiacciu. On brûle Buttafocu en effigie. Sous le mannequin, on avait écrit : « *pour avoir deux fois trahi la patrie* ».

5-30.90. Bastia. N. Bonaparte est soigné à l'hôpital militaire. Probablement, il est en cette ville depuis l'arrivée de Pasquale Paoli.

6.VIII.90. Le Comité supérieur décide que Vidau, qui avait été emprisonné à Bastia, soit sorti de prison et assigné à résidence. Le lendemain, mêmes mesures pour Luigi Matra et Antone Martinu Calendini.

10.VIII.90. Sur demande de Paoli, le Comité supérieur décide que Bartulumeu Arrighi soit sorti de prison et assigné à résidence à Bastia.

12.VIII.90. Les officiers municipaux d'Aiacciu écrivent à l'Assemblée nationale : « *L'indignation n'a cédé qu'aux sentiments de la plus profonde humiliation des habitants lorsque nous avons vu deux noms corses, deux députés de notre nation, parmi les ennemis de l'Assemblée nationale* ». Le même jour, la municipalité reçoit de Marseille le buste de Pasquale Paoli qu'elle avait commandé pour un monument public.

13.VII.90. Bastia. Fêtes et illuminations en l'honneur du retour de Pasquale Paoli.

14.VII.90. A la tribune de l'Assemblée nationale, Saliceti s'insurge contre les bruits qu'on fait courir d'un Pasquale Paoli voulant livrer la Corse aux Anglais.

18.VIII.90. Le Comité supérieur fait brûler publiquement la proclamation : « *Osservazioni sulla condotta di Carlo Peretti e Matteo Buttafuoco Deputati all'Assemblea Nazionale male rappresentata nell'Isola* ».

19.VIII.90. Des représentants de la garde nationale de Bastia envoyés à Lyon et de la garde du district envoyés Paris, rentrent à Bastia avec le drapeau reçu à Paris (sur une face : Confédération du 14.VII.90 : sur l'autre : Liberté, Constitution, département de la Corse). Défilé en ville pour les accompagner au palais de la municipalité.

20.VIII.90. Paris. Lettre violente de l'abbé Peretti à Buonarroti pour protester contre ce qu'il a écrit de lui dans son journal, « *per fame non per fama* ».

21.VIII.90. Le Comité supérieur décide que Matteu Boccheciampe et d'autres d'Oletta soient sortis de la prison de Bastia et assignés à résidence.

21.VIII.90. La Constituante décrète que les tribunaux de district du département de la Corse seront établis à Bastia, Oletta, l'Isula Rossa, A Porta d'Ampugnani, Corti, Cervioni, Aiacciu, Vicu et Tallà

25.VIII.90. Décrets de la Constituante qui suppriment tous les anciens tribunaux de France : d'où, en Corse, le Conseil supérieur, créé en 1768, est supprimé.

28.VIII.90. Dans le Giornale Patriottico, Buonarroti entreprend une campagne contre le partage de la Corse en deux départements.

30.VIII.90. Pasquale Paoli quitte Bastia pour Orezza où il doit assister à l'Assemblée du département comme électeur du Rustinu. Dans sa suite, N. Bonaparte. Devant le champ de bataille de Pontenovu, Paoli lui aurait dit : « *Tu n'as rien de moderne ! tu appartiens tout à fait à Plutarque !* ».

31.VIII.90. Buonarroti répond à la lettre de Peretti du 20.VIII.

4.IX.90. Pasquale Paoli arrive au village natal.

9-27.IX.90. Assemblée électorale d'Orezza pour décider de l'administration du département : 419 électeurs élus parmi les citoyens actifs réunis en assemblées

primaires. Paoli président provisoire. - Le 11, l'assemblée reçoit les gardes nationaux des districts de Bastia et l'Isula Rossa qui sont introduits avec le drapeau que la ville de Paris leur a donné. - Le 13, Paoli président définitif, Bartulumeu Arena secrétaire général. - 16, la Corse ne formera qu'un seul département. La désignation du chef-lieu est ajournée. - Du 18 au 22, élection des 36 conseillers généraux du département. - Le 23, C. Saliceti est élu procureur général syndic du département (ne pouvant occuper cette fonction, étant député, l'administration du département lui donnera un suppléant : B. Arena). Vote de deux motions de remerciement et de fidélité à l'Assemblée nationale et au roi. Félicitations à Saliceti et Colonna Cesari ; blâmes à Buttafocu et Peretti. - Le 24, l'assemblée, en désaccord sur ce point, se refuse à fixer définitivement le chef-lieu du département. En attendant la prochaine assemblée électorale, Bastia est choisi provisoirement avec possibilité pour le Conseil de se réunir ailleurs suivant les besoins. - Le 25, Colonna Cesari est élu commandant en second des gardes nationales (décision sans doute non valable, puisqu'il est député). Le 27, Antone Gentili et Carlu Andria Pozzo di Borgo sont chargés d'aller à Paris présenter les motions votées le 23.

30.IX.90. au 14IX.90. Première session, à Bastia du premier Conseil général chargé de l'administration du département. Pasquale Paoli est élu président à l'unanimité. Comme il est malade, on élit un vice-président : Gnaziu Felce de l'Alisgiani. Francescu Benedettu Panattieri, de Calvi, est élu secrétaire au second tour de scrutin. Le 1.X, on élit le dictoire du département : l'avocat B. Arena, de l'Isula Rossa, Antone Gentili, de San Fiurenzu, Carlu Andria Pozzo di Porgo, d'Aiacciu, le chanoine Antone Multedo, de Vicu, Ghjambattista Taddei, de Tavagna, l'avocat Paulu Pompe, de A Porta, l'avocat Ghjiseppu Maria Pietri, de Sartè, et le docteur Petru Francescu Mattei, de Bastia.

25.X.90. Buttafocu fait distribuer, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, une lettre violente qu'il vient d'adresser à Pasquale Paoli, le traitant de machiavel et de charlatan politique.

29.X.90. À la tribune de l'Assemblée nationale, Buttafocu accuse Pasquale Paoli d'accréditer des calomnies répandues contre lui-même et son collègue Peretti. Il demande l'envoi en Corse de commissaire et de troupes. L'assemblée passe à l'ordre du jour.

2.XI.90. Partis de Corse le 15.XI. Pozzo di Borgo et Gentili arrivent à Paris.

3.XI.90. Bartulumeu Bonaccorsi propose à Pasquale Paoli un plan de réformes pour la Corse. Dans sa réponse du 5. Paoli donne son avis sur l'administration, les domaines nationaux et communaux, les biens du clergé, l'agriculture et l'élevage, la population, etc. (v. BSSHNC 481-484).

6.XI.90. Séance orageuse à l'Assemblée nationale qui reçoit Gentili et Pozzo di Borgo délégués par l'assemblée électorale d'Orezza. Mirabeau lit deux lettres de Peretti : l'une au clergé corse pour l'inciter à refuser les décisions de l'Assemblée en matière de religion, l'autre, du 17.IV.90, à un ami, sur le même sujet, lettre que Saliceti qualifie « *d'incendiaire* » et Mirabeau « *d'impudente* ». On a dit (et N. Bonaparte l'a répété : lettre du 8.II.91 à Fesch) que Peretti a menacé Mirabeau d'un coup de stylet.

18.XI.90. Assemblée nationale. Discussion sur la souveraineté temporelle des papes à Avignon. L'abbé Charrier, de la sénéchaussée de Lyon, propose, soit l'achat du comtat

Venaissin, soit l'accommodement suivant : le pape donne le comtat Venaissin à la France, le duc de Parme donne le Plaisantin au pape, la France donne, au duc de Parme, la Corse avec le titre de roi. Murmures, rires de la motion.

23.XI.90. Loi qui fait porter sur les municipalités la responsabilité de la répartition de l'impôt.

27.XI.90. 32^{me} et probablement dernier numéro du Giornale Patriotico di Corsica. Buonarroti continue à résider à Bastia avec sa famille : une épouse, trois filles et un garçon né en cette ville. Avant la fin de l'année il est employé par le Directoire du département et chargé des affaires ecclésiastiques et des biens nationaux.

27.XI.90. La Constituante vote la « *loi du serment* ». L'abbé Peretti refuse de s'y soumettre comme les deux tiers des Constituants membres du clergé. Le serment a été traduit en italien pour le clergé corse : « *Io, giuro di vegliare con diligenza sopra i fedeli della diocesi o della parrocchia chè mi è stata confidata, di essere fedele alla Nazione, alla Legge ed al Rè, e di mantenere con tutte le mie forze la Costituzione decretata dall' Assemblea Nazionale ed accettata dal Rè* ». Encouragés par Paoli, les prêtres corses prêteront serment à 90%.

22-23.XII.90 et 3.VI.91. Décrets instituant la gendarmerie en Corse, la quelle se substituera au régiment Provincial.

24.XII.90. Mgr de Guernes, évêque d'Aleria, qui avait prêté serment, proclame, sans que se soit à proprement parler une rétractation, la prééminence de la discipline ecclésiastique sur le pouvoir politique.

28.XII.90. Mgr de Verclos, évêque de Mariana, s'embarque pour l'Italie pour se soustraire au serment exigé par la loi.

Fin 90. Aiacciu. Création du club des Amis de la Constitution, affilié à la Société parisienne des Jacobins. Président : Ghjiseppu Masseria. Le 16.I.91 (lettre de Ghjiseppu Bonaparte qui en fait partie). Ils sont 80 associés parmi lesquels les employés français qui n'ont pas rejoint la France et quelques officiers du génie et de l'artillerie.

2.I.91. Les prêtres qui ne prèteraient pas le serment seront considérés comme démissionnaires (prêtres réfractaires).

6.I.91. Le club patriotique d'Aiacciu demande au lieutenant Bonaparte de stigmatiser par écrit les calomnies de Buttafocu. Napoléon s'installe aux Milelli, propriété de la famille dans les environs d'Aiacciu, pour faire la rédaction.

16.I.91. Décret de l'Assemblée nationale qui change le nom de maréchaussée de France en gendarmerie nationale.

23.I.91. N. Bonaparte donne lecture au club patriotique de la « *Lettre de M. Bonaparte à M. Buttafocu, député de la Corse à l'Assemblée nationale* »... « *O Lameth ! O Robespierre ! O Pétion ! O Volney ! O Mirabeau ! O Barnave ! O Bailly ! O La Fayette ! Voilà l'homme qui ose s'asseoir à côté de vous tout dégouttant du sang de ses frères, souillé par des crimes de toute espèce... il ose se dire le représentant de la nation, lui*

qui l'a vendue, et vous le souffrez !... ». Cette lettre sera imprimée à Dôle le 15.III. Le lendemain, N. Bonaparte en expédiera des exemplaires en Corse (en particulier à Paoli).

24.I.91. N. Bonaparte quitte la Corse pour rejoindre son régiment.

26.I.91. Mise en application de la loi du serment.

2.II.91. (Extrait du Moniteur Universel relatif à la Corse). « *Les élections des juges se sont terminées dans nos districts avec la plus grande tranquillité : les choix sont bons. MM. Leclerc, Chavanne, Bertagne, Dufaur, Serval et Duménil, Français d'origine, ont obtenu le vœu du peuple... M. Barrin lieutenant-général et commandant pour le roi les troupes de l'île en Corse, a quitté ce département ; il a su se concilier ici l'estime et l'attachement des habitants du pays, et y maintenir la paix »*.

10.III.91. Brefs du pape condamnant la Constitution civile du Clergé.

10.III.91. Les officiers et notables de la ville de Bastia informent l'Assemblée nationale qu'on veut rendre obligatoire le recrutement des gardes nationaux, que des personnes sèment la discorde et ne respectent pas la liberté des citoyens (le juge et le procureur du roi sont cités). Ils demandent l'envoi de commissaire.

13.III.91. Loi sur la contribution mobilière. Pour la Corse elle est fixée à 60 900 livres.

13.III.91. Le recensement du clergé corse fonctionnaire est terminé. L'estimation du nombre de ceux qui ont prêté serment est de 340 sur 379. Paoli écrit à Guelfucci : « *Nos prêtres prêtent serment en grande partie, et il prêteront tous quand ils verront l'argent »*. Les traitements du clergé séculier s'élèveront en 1792 à 395 000 livres, et les sommes destinées aux religieux à 574 312 livres.

17.III.91. Loi sur la contribution foncière. Pour la Corse elles est fixée à 223 900 livres.

20.III.91. Loi qui abolit le régime des milices (v. 20.IX.91).

2.IV.91. Paris. Mort de Mirabeau. La nouvelle est connue à Aiacciu le 3 mai. Les Amis de la Constitution placent alors sa statue dans leur salle avec un extrait du discours prononcé le 30.IX.89 : « *J'avoue que ma jeunesse a été souillée par ma participation à la conquête de la Corse ; mais je ne m'en tiens que plus étroitement obligé à réparer envers ce peuple généreux ce que ma raison me représente comme une injustice »*. Le 20.IV, service religieux en sa mémoire à la cathédrale d'Aiacciu.

2.IV.91. Pasquale Paoli accuse réception à N. Bonaparte de la « *Lettre à Buttafoco »* et lui dit que les impostures de Buttafoco ne valaient pas la peine d'être démenties. Il écrit en outre à Ghjiseppu Bonaparte disant que la brochure de son frère « *aurait fait plus grande impression si elle avait dit moins et si elle avait montré moins de partialité »*.

4.IV.91. Le président du Tribunal du district de Bastia et quelques officiers municipaux font état de rumeurs selon lesquelles le Directoire du département s'apprête à arrêter et déporter certaines personnes injustement accusées de troubler l'ordre public.

15.IV.91. Une lettre de Buonarroti est datée de Marseille où il a dû se rendre... pour trouver un emploi (?).

5.V.91. Mgr de Verclos, de retour de Rome, arrive à Bastia pour tenter d'empêcher l'élection de l'évêque constitutionnel.

6.V.91. Paoli à C.M. Petriconi : « *Veillez à ce que ce bon évêque ne continue à faire des siennes. Qu'une patrouille reste au couvent des Missionnaires pour qu'il ne sorte à enflammer la population* ».

6.-12.V.91. Bastia. Assemblée pour l'élection de l'évêque constitutionnel. Mgr de Verclos refuse. Le 7, constitution du bureau. Le 8, Gnaziu Francescu Guasco, 70 ans, vicaire général de Mgr Verclos, est élu. Il refuse une première fois, puis cède aux instances de sa famille. Mgr Verclos lui avait écrit : « *Ce serait un schisme, une intrusion qui ne conviennent ni à votre âge ni à votre caractère* ». Le 9, Guasco prête serment et s'embarque pour Aix où il est consacré le 16.VI en l'église Saint-Sauveur par Mgr Charles-Benoît Roux évêque des Bouches-du-Rhône, assisté des évêques du Gard et des Basses-Alpes. Le 12, Mgr de Verclos reçoit l'ordre de partir dans les six heures.

27.V.91. Le département de la Corse obtient six députés pour la prochaine législature.

1.VI.91. N. Bonaparte est nommé lieutenant en premier au 4^e régiment de Valence.

1.VI.91. Troisième jour des Rogations. Habituelle procession à Bastia. Foule plus nombreuse que de coutume, à l'appel de Salvatori, supérieur des Frères de la Mission, et de l'abbé Bajetta, curé de Saint-Jean, qui demandaient de faire pénitence pour avoir accepté la Constitution civile du Clergé. On fait courir le bruit que la guerre civile a éclaté en France et que les émigrés, regroupés dans le nord de l'Italie, sont prêts pour la contre-révolution. On déchire des affiches qui publient les décrets de l'Assemblée nationale.

2.VI.91. Jour de l'Ascension. Les Bastiais se révoltent contre la Constitution civile du Clergé. Assemblée en l'église Saint-Jean, sous la présidence de Ghjuvan Antone Vidau, ils déclarent vouloir rester fidèle à la Constitution, mais refusent les dispositions prises en matière de religion. Ils demandent le retour de Mgr de Verclos pour reprendre ses fonctions à la fête de son diocèse, et l'expulsion de Buonarroti. Pendant ce temps, les femmes manifestent dans la rue et saccagent la maison de Mgr Guasco, celle d'Antone Biadelli, son parent, et le local des francs-maçons. À la tombée de la nuit, des hommes en armes, avec à leur tête la municipalité (excepté le maire Ghjambattista Caraffa qui est malade) et Cesaru Matteu Petriconi, commandant la garde nationale de Bastia, occupent la citadelle. Le général Antone Rossi (d'Aiacciu), commandant la troupe de ligne, laisse faire. Dans la nuit, Bartulumeu Arena, procureur général syndic, Panatieri, secrétaire général, et Buonarroti sont conduits au port sous les quolibets et embarqués pour l'Italie. Les autres administrateurs du Directoire du département réussissent à quitter la ville et se donnent rendez-vous à A Porta d'Ampugnani.

4.VI.91. Buonarroti débarque à Livourne. On l'arrête pour le soustraire aux démonstrations de la foule, prévenue de son arrivée. Le 6, il adresse une supplique au Grand-Duc où il se rétracte quant ce qu'il a écrit contre son gouvernement, offre sa

fidélité, et demande à être remis en liberté pour s'occuper à faire venir sa famille restée à Bastia, liberté qui lui fut accordée le 9. Sa famille arrive à Livourne le 20.

5.VI.91. Réunion des officiers municipaux et des notables de Bastia. L'abbé Ghjiseppu Maria Belgodere, conseiller municipale, est député auprès de l'Assemblée nationale pour éviter que la ville soit pénalisée. - De A Porta d'Ampugnani quatre des administrateurs de département adressent, aux représentants du Tiers à Paris, une relation des faits qui se sont déroulés à Bastia. Ils demandent le secours de l'Assemblée nationale en forces de mer pour s'emparer de la ville. La relation arrive à l'Assemblée le 18.VI.

8.V.I91. Arena et Panattieri reviennent en Corse. Le 12, ils sont à Corti, reçus par Paoli.

13.VI.91. Décret de l'Assemblée nationale exigeant des officiers une déclaration d'obéissance et de fidélité à la Constitution. Les députés Buffafocu et Colonna Cesari, qui sont concernés prêtent serment le 22.

14.VI.91. Corti. Session extraordinaire du Conseil général d'administration du département pour faire rentrer les habitants de Bastia sous la dépendance des lois (la ville perdra ses prérogatives de capitale). Le siège du Directoire du département est provisoirement transféré à Corti. Même décision pour le siège de l'évêché (il sera demandé à l'Assemblée nationale de le fixer à Aiacciu). Le siège du Directoire du district de Bastia est transféré à Luri. La municipalité de Bastia est suspendue ; le corps municipal, le procureur de la commune et le sieur Vidau sont invités à se présenter devant le Conseil général. Rossi, commandant des troupes, est chargé de veiller à la sûreté de la citadelle de Bastia. Les bateaux-poste abordent à San Fiorenzu. Quatre commissaires : Ghjuvan Battista Quenza, Luigi Ciavaldini, Anton Filippu Casalta et Acchile Murati, sont chargés de se transporter à Bastia avec une troupe armée et au frais de la ville ; le général Paoli est prié de se mettre à sa tête.

15.VI.91. Paris. L'abbé Ghj. M. Belgodere distribue aux portes de l'Assemblée nationale une adresse qu'il avait rédigée contre le Directoire du département de la Corse et, en particulier, contre Arena, procureur général syndic.

17.VI.91. Le Conseil général du département décide de demander à l'Assemblée nationale, au ministre de l'Intérieur et à celui des Affaires étrangères d'intervenir auprès de gouvernement toscan pour que Buonarroti, commis de l'administration du département depuis environ six mois soit libéré.

18.VI.91. La séance de la Constituante est consacrée aux affaires de Corse, après ce qui s'est passé à Bastia en début de mois. L'Assemblée approuve les décisions du Conseil général du département et décrète : 1° Le Directoire du département et l'évêché restent provisoirement à Corti ; 2° L'envoi d'un supplément de troupes et d'une frégaté ; 3° L'envoi en Corse de deux commissaires, Monestier et l'abbé Andrei, pour rétablir l'ordre (le rapport de cette mission, signé par le seul Monestier le 1.IV.92, est accablant pour le Directoire du département).

19.VI.91. Les officiers municipaux de Bastia, auxquels se sont joints les syndics des corporations, protestent de leur attachement à la Constitution et aux lois, demandent que le Directoire du département retourne à Bastia et désignent six députés pour aller auprès

de Paoli et des quatre commissaires pour leur demander de se rendre à Bastia sans troupe armée.

23.VI.91. Les députés de la ville de Bastia rencontrent, à la Venzulasca, Paoli et les quatre commissaires qui persistent à envoyer la troupe armée mais les assurent que la cité ne subira aucun dommage et que la population sera respectée.

24.VI.91. À midi, Paoli et les commissaires, à la tête de la troupe, pénètrent dans Bastia. Ils enjoignent aux citoyens de déposer les armes. Les gardes nationaux de la ville, touchés par cette mesure, se trouvent désarmés.

25.VI.91. Le Conseil général du département remplace provisoirement le corps municipal de Bastia par des officiers municipaux sortis de charge en dernier lieu, mais laisse en place le maire Caraffa qui, malade, n'avait pas pris part aux événements

25.VI.91. Corti. Lettre du Directoire du département à Buonarroti pour lui dire qu'il est attendu en Corse où son emploi lui est conservé. Il a demandé au consul français à Livourne de lui remettre 120 francs.

28.VI.91. Bastia. Installations des nouveaux officiers municipaux. Deux commissaires sont chargés d'emprunter les sommes nécessaires à l'entretien des troupes d'occupation.

28.VI.91. L'Assemblée nationale confirme la décision du Directoire du département concernant le transfert du gouvernement de l'île à Corti et fixe, à Aiacciu, le siège provisoire de l'évêché.

Fin VI.91. Suite à la condamnation de la Constitution civile du clergé par le pape, et souvent après des pétitions populaires, les rétractations augmentent.

9.VII.91. Décret de l'Assemblée nationale enjoignant aux émigrés de rentrer en France.

9.VII.91. Le Conseil municipale provisoire de Bastia révoque l'abbé Belgodere de ses fonctions d'officier municipal et de député auprès de l'Assemblée nationale.

21.VII.91. Le Conseil général du département décide qu'une force de 150 gardes nationaux sera établie à Bastia, aux frais de la ville, en attendant de nouvelles élections.

23.VII.91. La troupe envoyée à Bastia évacue la ville. Les trente jours d'occupation ont été appelés par certains : « *a cuccagna di Bastia* ».

23.VII.91. Le Conseil général qui venait de faire revenir Buonarroti, lui vole une indemnité de 400F.

28.VII.91. Les commissaires qui avaient été envoyé à Bastia par le Conseil général, rendent compte de leur mission. Le Conseil décide que tous les délits relatifs à l'insurrection seront poursuivis.

5.VII.91. Loi portant convocation des assemblées pour élire les députés à l'assemblée législative, la moitié des administrateurs des départements et deux jurés à la Haute-Cour.

12.VIII.91. Lettre de Saliceti à Paoli : « *Votre Excellence peut s'imaginer que j'ai fait observer aux ministres qu'elle ne prenait aucune part dans l'administration* ». Et du même à Andrei : « *Faites par dessus tout connaître aux ministres que le général Paoli ne prend aucune part à l'administration* ».

1.IX.91. N. Bonaparte part pour la Corse où il arrive à la mi-septembre.

3.IX.91. Vote de la Constitution (acceptée par le roi de 14.IX).

5.IX.91. Sur rapport de Bertrand Barère, l'Assemblée nationale révoque les concessions, inféodation et autres aliénations (domaines, îles, étang...) des domaines nationaux faites en Corse depuis 1768. Sont exceptées les terres concédées à Marbeuf et à la colonie grecque de Carghese.

9.IX.91. Buonarroti demande au Conseil général du département une attestation de civisme en vue d'obtenir d'être naturalisé Français.

13-30.IX.91. Corti. Deuxième assemblée électorale depuis la Révolution française. Paoli est élu président mais, malade, n'assiste pas aux débats. Du 17 au 22, sont élus les députés pour représenter la Corse à l'Assemblée législative : Felice Antone Leonetti de Merusaglia, Francescu Maria Pietri, de Fuzzà, Carlu Andria Pozzo di Borgo, Don Petru Ghjuvan Tumasgiu Boerio, de Corti, Bartulumeu Arena, de l'Isula Rossa, et Mariu Peraldi, d'Aiacciu. Suppléants : F.B. Panattieri, de Calvi, et H.M. du Tillet. Les élections se sont faites l'une après l'autre. Arena n'est élu qu'à la cinquième. À la première, on lui avait opposé Leonetti, neveu germain de paoli, ce qui contribuera à l'inimitié entre Arena et Paoli. Le 23, Ghjambattista Tartaroli et Ghjacumu Pasqualini sont élus jurés à la Haute-Cour de justice d'Orléans. Le 29, en vertu du décret de la Constitution du 18.VI, l'assemblée fixe le chef-lieu du département à Corti et le siège de l'évêché à Aiacciu.

20.IX.91. En vertu de la loi du 20.III.91, le régiment Provincial corse (colonel titulaire : Raffaellu Casabianca ; colonel en second : Colonna d'Istria de Cinarca ; lieutenant-colonel : Ghjacumu Petru Abbatucci) est licencié à partir du 31.X.

22.IX.91. Décret de l'Assemblée nationale pour terminer le Terrier de la Corse.

30.IX.91. L'Assemblée constituante se sépare. Aucun des Constituants ne peut faire partie de la prochaine assemblée. Saliceti et Colonna Cesari rentreront en Corse en janvier. Le premier reprendra ses fonctions de procureur syndic du département, le second sera nommé colonel de la gendarmerie de l'île. Peretti reste à Paris jusqu'en septembre 92 puis émigre à Gênes et en Toscane. Buttafocu émigre en Toscane. Volney viendra en Corse comme directeur général du commerce et de l'agriculture de l'île.

1.X.91. Entrée en fonction de l'Assemblée législative. Quatre des six députés corses seront reçus le 21.XI. Peraldi et Pozzo di Borgo arriveront à Paris vers le 7.XII.

5.X.91. Première vente des biens de la couronne (Urbinu). Les premiers acquéreurs appartiendront au parti qui se forme contre Paoli, celui-ci soutenant que la plupart des biens de la couronne provenaient d'une spoliation des communautés.

14.X.91. Loi qui astreint tous les citoyens actifs et leurs enfants âgés d'au moins 18 ans, à faire partie de la garde nationale.

22.X.91. Des prisonniers (pas tous) responsable des troubles de Bastia sont mis en liberté. Le 30.IX, avant de se séparer, la Constituante avait voté l'amnistie pour tous les auteurs de troubles condamnés depuis 1788.

X.91. Buonarroti demande au Conseil général du département une attestation de mérite civique pour se faire naturaliser.

11.XI.91. Ghj.B. Galleazzini est élu maire de Bastia, alors qu'il est encore en prison pour avoir approuvé l'insurrection du début juin. Il sera libéré le 22.XI.

29.XI.91. La Législative décide que les prêtres réfractaires doivent prêter serment sous peine d'être considérés comme suspects.

8.XII.91. Colonna Cesari est nommé colonel de la gendarmerie en Corse.

28.XII.91. Décret de la Législative sur l'organisation des volontaires (v.3.II.92).

8.I.92. Lettre de Paoli à Felice Antone Ferrandi : « *Que ne suis-je mort lorsque j'appris que les Français avaient rendu la liberté à notre patrie ; de bien peu de personnes on aurait pu dire qu'elles auraient fermé les yeux au grand sommeil d'une manière plus heureuse... Ah ! combien me pèse le sang de tant de martyrs répandu sous mes ordres pour donner la liberté à un peuple qui en est tant indigne* ».

14.1.92. Paoli à Quenza : « *J'apprend avec plaisir par votre lettre que les Bastiais sont en train de se remettre sur le bon chemin. Eclairiez-les par vos bons conseils* ». Il ajoute que Galleazzini et ses partisans sont responsables des malheurs de la cité.

16.1.92. Lettre de Paoli à Andrei : « *En droit, ma présidence est terminée* ». Autre lettre : « *Je ne veux pas m'ingérer dans les affaires courantes mais, s'il faut défendre la Constitution, je prendrai le fusil et marcherai à la tête des bons patriotes* ».

Fin. Janvier. ou début février.92. Volney arrive en Corse. Il passe plusieurs jours à l'Isula Rossa. À Corti, il rencontre le lieutenant Bonaparte et se rend à Aiacciu avec lui.

3.II.92. Suite au décret du 28.XII.91, loi qui précise les règles de l'administration des bataillons de volontaires. Les officiers de carrière employés dans ces bataillons doivent rejoindre leurs corps respectifs, à l'exception des lieutenants-colonels en premier et en second. Ceci expliquera l'acharnement de N. Bonaparte à se faire élire à l'un de ces grades (v. 28-31.III.92).

9.II.92. Les biens des émigrés sont déclarés biens nationaux.

12.II.92. Le Conseil général du département remercie pour son zèle Buonarroti qui a sollicité sa naturalisation et décide de demander au pouvoir législatif qu'elle lui soit accordée quoiqu'il n'ait pas les cinq années de résidences prévues par la loi. Copie de la délibération est envoyée le 14 à Paris. Autre copie est envoyée par Buonarroti le 17 avec une supplique

16.II.92. Paoli arrive à Munticellu après avoir passé plus de trois mois dans le Rustinu. Il habitera chez son neveu Leonetti jusqu'au 7.V.

28,29.II.92. Et jours suivants. Troubles à l'Isula Rossa. Suite au désaccord entre le Directoire du district et le maire Francescu Arena au sujet d'une arrestation, la maison des Arena est assiégée, mise à sac et incendiée. Les deux frères de Bartulumeu se réfugient à Calvi.

29.II.92. De Munticellu, Paoli conseille à Colonna Cesari de se rendre à l'Isula Rossa avec ses gendarmes : « *La main de Dieu protège la famille Arena. Si je n'étais pas là, elle aurait été victime de la publique indignation* ». Il fait état également de « *miserabili aristocratici* » impatient d'ouvrir les hostilités.

5.III.92. Mgr Guasco écrit à l'Assemblée nationale : « *Je suis regardé comme un détestable schismatique par des prêtres fanatiques et obstinés qui ne m'ont jamais visité ni salué ; les séculiers et les femmes me traitent de même à l'exception du menu peuple* ».

9.III.92. Paoli à Colonna Cesari : « *Le sieur Giubeca a trouvé le moyen de se réconcilier avec Buttafoco et Gaffori. Plus encore que ces derniers, il m'accuse de trahison. Le proverbe dit : « casa fatta, maetri fuora »*.

12.III.92. Paoli à Colonna Cesari : « *Notre bon Saliceti se laisse influencer... Je l'aime, mais s'il ne modère sa violence, il ne pourra guère servir la patrie* ».

14.III.92. Paoli à Ghj.B. Quenza : « *Etant éloigné du gouvernement, j'ignore ce qui s'y passe* ».

15.III.92. Paoli à Colonna Cesari : « *Saliceti désire ma présence à Corti pour que, dit-il, le Directoire soit plus uni et efficace. Si l'on désire mon avis, je peux aussi bien le faire connaître par écrit* ».

23.III.92. Paoli au même : « *Pozzo di Borgo fait partie du Comité diplomatique* » (comme suppléant). Ce Comité de la Législative, puis de la Convention, composé de dix-huit membres et six suppléants était responsable de la politique étrangère de la France.

24.III.92. Le Directoire du département approuve la première liste des jurés (200 citoyens) établie par Saliceti. L'institution du jury était née avec la loi des 16 et 29.IX.91.

27.III.92. Paoli à Colonna Cesari : « *Le club des jacobins fera notre ruine... Notre devoir est d'être préparés à faire front à tout ce qui peut arriver de mauvais contre la liberté et la Constitution... Saliceti a les meilleures intentions, et il ne connaît pas le caractère de notre peuple... Je l'aime comme un fils et tel qu'il est, parce que je connais ses maximes et son cœur. Il fera tout pour la patrie et je ne demande rien d'autre de mes vrais amis* ».

30.III.92. Paoli au même : « *J'ai vu des lettres d'Arena. Il menace certains de ses amis. S'il ne se modère, il fera leur ruine et la sienne* ». Après avoir donné son avis sur la politique intérieure et extérieure de l'Assemblée nationale et sur ce qui se passe en Corse, il conclut : « *Ne faites voir cette lettre qu'à l'ami Saliceti... et à Volney s'il est là* ».

28-31.III.92. Aiacciu. Election mouvementées (séquestration de commissaires chargés du contrôle, actes de violence, etc.) des officiers du deuxième bataillon de la garde nationale pour les districts d'Aiacciu et Tallà (la Corse avait quatre bataillons). Ghjambattista Quenza est élu lieutenant-colonel, N. Bonaparte lieutenant-colonel en second. Les autres prétendants étaient Matteu Pozzo di Borgo et Ghjuvanni Peraldi.

4.IV.92. Munticellu. Paoli à Colonna Cesari : « *Hier au soir Saliceti est arrivé ici... IL est reparti aussitôt prétextant d'être pressé, suite à la grave maladie de sa mère* ».

6.IV.92. Paris. Bartulumeu Arena écrit à Paoli, lui reprochant de trahir la loi et la Constitution, et surtout d'avoir laissé ruiner la maison de la famille alors qu'il était à Munticellu.

8.IV.92. Dimanche de Pâques. À Aiacciu, on tire sur les gardes nationaux qui voulaient désarmer la population, suite à une rixe au cours d'un jeu de quilles. Il y a des morts et des blessés. Le lendemain, les gardes font feu sur les fidèles à la sortie de la messe. La municipalité se décide à agir et fait appel à la troupe de ligne qui proclame la loi martiale. On parlemente, mais la situation reste critique encore pendant plusieurs jours. N. Bonaparte essaye en vain de débaucher les soldats de la garnison. Il alerte le Directoire du département siégeant à Corti (son frère Ghjiseppu en faisait partie) qui, prudent, se contente de désigner deux commissaires pour enquêter. De Paris, les députés Peraldi et Pozzo di Borgo protesteront violemment contre les agissements de N. Bonaparte « *qui avait fait l'unanimité contre lui dans sa ville natale* » et se décidera à rejoindre son régiment.

9.IV.92. Paoli à Colonna Cesari : « *Je ne sais quel démon a poussé Quenza à mécontenter tant de monde pour se faire élire lieutenant-colonel. Chacun semblait disposé à lui apporter son suffrage. Bonaparte, ayant entendu que le jeune Arena avait été élu lieutenant-colonel, je crois qu'il a été poussé par la honte de ne pas prétendre au moins à un égal emploi* ».

12.IV.92. Buonarroti est en Toscane pour récupérer sa famille (était-il chargé d'une mission secrète ?). La police découvre chez lui des écrits de propagandes révolutionnaires et pro-française et, le 20, le met en prison, puis le renvoie en Corse.

14.IV.92. La législative décide que la gendarmerie de Corse n'aura plus qu'un officier supérieur. Colonna Cesari est mis à la retraite. Leonetti le remplace.

V.92. Un décompte « *officiel* » donne pour la Corse 71 émigrés : Corti 26, Aiacciu 13, A Porta 8, Oletta 8, Bastia 7, l'Isula Rossa 5, Cervioni 3, Tallà 1.

1.V.92. Volney achète le domaine de la Confina (700 ha, près d'Aiacciu) anciennement concédé à Ghjorghju Maria Stephanopoli et sa fille (le 17.VII.78) Il a l'espoir d'introduire en Corse « *la culture du coton, de l'indigo, du café, du sucre et d'ouvrir la*

carrière d'une industrie et d'un commerce nouveau sur cette mer Méditerranée si mal connue... si négligée et pourtant si riche qu'elle pourrait nous dédommager de l'Amérique perdue ».

7.V.92. Pasquale Paoli abandonne sa retraite de Munticellu pour se rendre à Corti et se mettre à la tête de l'administration du département.

14.V.92. Constantini envoie à Dumouriez, ministre des Affaires étrangères, un « *Mémoire contenant des moyens contre le roi de Sardaigne* ». Il s'agit de faire la conquête de la Sardaigne à partir de la Maddalena. Le projet est soutenu par Saliceti, qui écrit le 17.VI. au ministre de la Guerre, et par Mariu Peraldi.

27.V.92. Décret de déportation des prêtres réfractaires (v. 28.I.93).

28.V.92. N. Bonaparte, qui a quitté la Corse, arrive à Paris. Le lendemain il écrit à Ghjiseppu : « *Tiens-toi fort avec le général (Paoli), il peut tout et est tout. Il sera tout dans l'avenir que personne qu'on ne peut prévoir* ».

10.VI.92. Monsieur et Madame sont remplacés par Citoyen et Citoyenne.

18.VI.92. Lettre de N. Bonaparte à Ghjiseppu : « *Il faudrait essayer si Lucien pourrait rester avec le général (Paoli), il est plus probable que jamais que tout ceci finira par notre indépendance* ».

22.VI.92. N. Bonaparte écrit à Ghjiseppu : « *Les Jacobins ne gardent plus de mesure contre La Fayette qu'ils peignent comme un assassin, un gueux, un misérable. Les Jacobins sont des fous qui n'ont pas le sens commun* » (La Fayette sera brûlé en effigie au Palais-Royal le 30.VI).

9.VII.92. Suite au déchaînement des passions des Arena et de certains administrateurs contre Paoli, Saliceti écrit à Constantini : « *La conduite du général est et sera toujours celle de l'homme de la patrie... La grande tranquillité dont nous jouissons en Corse, depuis quelque temps, est en grande partie l'ouvrage de ses soins et de son crédit ; que ses ennemis disent ce qu'ils veulent, nous les méprisons* ».

11.VII.92. Le roi ayant été suspendu le jour avant, l'Assemblée législative crée un Conseil de six ministres chargés du pouvoir exécutif. Ce Conseil exécutif gardera ses fonctions jusqu'au 1.IV.94.

12.VIII.92. Loi qui convoque les assemblées électorales pour remplacer l'Assemblée législative par une Convention nationale.

VIII.-IX.92. Pasquale Paoli immobilisé à Corti par une crise de sciatique et de cystite.

11.IX.92. Arrêté du Conseil général du département qui déclare que Buonarroti a bien mérité de la patrie et demande sa naturalisation. Le 3.X. le Directoire en fait autant.

11.X.92. Pasquale Paoli est nommé lieutenant général de la 23^e région militaire.

12-23.IX.92. Corti. Troisième assemblée électorale Pasquale Paoli, élu président à l'unanimité, est malade et ne prend aucune part aux délibérations. Saliceti, élu vice-président, le remplace. L'administration du département est violemment attaquée (Fabianu Bertola, principal accusateur, est malmené puis jeté en prison à la fin de la session). On élit les six députés à la Convention nationale : C. Saliceti, le chanoine Antone Multedo, Anghjulu Chiappe, Luziu Casabianca, du Viscuvatu, Ghjambattista Bozio, de Furiani, et l'abbé Andrei, de Moita (seuls ces deux derniers peuvent vraiment être considérés comme paolistes). Suppléants : Ghjuvanni Arrighi et A.M. Franceschetti.

19.IX.92. Le Conseil exécutif de l'Assemblée nationale ordonne une expédition en Sardaigne à partir de la Corse (le 16, il avait décidé une attaque générale des possessions du roi de Sardaigne). Pasquale Paoli sera chargé de l'opération et Mariu Peraldi envoyé en Corse pour la préparer (v.10.X).

20.IX.92. Victoire de Valmy et dernière séance de l'Assemblée législative. Les députés corses vont rentrer dans l'île (Pozzo di Borgo quitte Paris le 12.X) sauf Bartulumeu Arena qui reste à Paris, fréquente les clubs de la capitale et, par la parole, par les lettres et les pamphlets, commence une campagne haineuses contre Paoli.

21.IX.92. Première séance publique de la Convention nationale, qui décrète que « *la royauté est abolie en France* ». La veille, elle s'était réunie à huis clos pour élire son bureau.

22.IX.92. Premier jour de la République française (1^{er} Vendémiaire an I).

10X.92. Arrêté de Conseil exécutif qui annule celui du 19.IX et envisage autrement l'attaque de la Sardaigne. Le commandement en est donné au général Anselme, qui venait de prendre Nice le 29.IX. et au contre-amiral Truguet, lesquels devaient opérer d'un commun accord en utilisant les forces de mer et de terre, les volontaires marseillais et les troupes de Corse (signification leur en sera donnée le 26.X). A noter : au mois de décembre, Anselme, accusé de brigandage et de pillage lors de la capitulation de Nice, sera suspendu et remplacé par le général Brunet.

15.X.92. Le consul de France à Gênes écrit au ministre des Affaires étrangères : « *On croit ici que l'escadre française ira s'emparer des blés de la Sardaigne, qui ont été abondants cette année* ».

18.X.92. N. Bonaparte est de retour en Corse. Il était parti le 9.IX de Paris.

25.X.92. La Convention donne ordre au vice-amiral Truguet de réunir une flotte à Toulon.

Début XI.92. Truguet écrit à Paoli pour lui demander de rassembler à Aiacciu les troupes que la Corse peut fournir pour l'expédition de Sardaigne. À aucun moment, Paoli, qui avait pourtant le commandement militaire de l'île, n'avait été consulté.

8.XI.92. Anselme au ministre de la Guerre : « *L'accroissement des troupes autrichiennes venant du Milanais dans le Piémont me mettra dans le cas de suspendre, au moins pour quelque temps, les dispositions relatives à l'attaque de la Sardaigne* ».

Le lendemain il précise que la Corse n'a « que quatre bataillons de volontaires mal armés ».

8.XI.92. Toulon. Saliceti, à la veille de partir pour Paris, écrit à Paoli mais ne dit mot de l'expédition projetée en Sardaigne.

15.XI.92. Semonville écrit à Paoli dans les mêmes termes que la lettre de Truguet du début du mois. Semonville avait eu l'ambassade de Constantinople et avait sans doute reçu l'ordre de passer par la Corse. Y étant arrivé et ayant rencontré N. Bonaparte à Aiacciu (et aussi Lucianu qui l'accompagnera en Provence comme secrétaire) il apprendra qu'il était l'objet d'une dénonciation et rentrera à Paris pour se justifier.

16. XI. 92. Pasquale Paoli fait savoir au ministre de la Guerre qu'il est dans l'impossibilité d'apporter un secours important à l'expédition de Sardaigne.

16.XI.92. Truguet écrit à Anselme pour savoir les coudées franches dans l'expédition de Sardaigne (il faut être marin pour...etc.).

18.XI.92. Corti. Pasquale Paoli envoie copie à Colonna Cesari de deux lettres que lui a envoyées Anselme sans y joindre copie de son titre de mission, ni lui dire qu'il en sera informé par le Pouvoir exécutif : « *S'ils veulent se moquer de moi, me donnant prétexte pour me démettre, ce que je ferai d'ailleurs, ils ont pris un mauvais chemin. Je répondrai à ce Monsieur que je n'ai rien reçu du ministre de la Guerre sur le sujet dont il m'entretient... Bien que n'ayant reçu aucune injonction du ministre de la Guerre ou du Pouvoir exécutif desquels je dépends en tout ce qui concerne la défense du département, j'ai cru devoir répondre à M. Truguet, qui s'est annoncé comme responsable de l'expédition de Sardaigne et qui m'a prié de mettre à sa disposition les secours que peut fournir le pays sans mettre sa sécurité en danger, que je lui enverrai le peu de volontaires que l'on peut récupérer en si peu de temps* ». Et Paoli demande à Cesari de revenir aussitôt qu'il aura conféré avec Semonville, pour décider avec lui de ce qu'il doit écrire au ministre et au Pouvoir exécutif pour leur offrir sa démission.

24.XI.92. Corti. Paoli aux députés Andrei et Bozio : « *Sauf un miracle, l'expédition de Sardaigne ne peut réussir... Je ferai ce que je peux faire, mais je veillerai à ce qu'on ne me mette l'échec à dos ce que je peux supposer* ».

10.XII.92. La flotte de Truguet quitte La Spezia pour Aiacciu avec 1300 volontaires provençaux. Cela faisait 42 jours que Truguet s'était attardé à Gênes et La Spezia.

14.XII.92. L'administration du département venait d'être renouvelée. Dans une lettre à l'abbé Andrei, Pozzo di Borgo (qui remplaçait Saliceti comme procureur général syndic) critique l'ancienne administration : « *A peine je serai installé, nous vérifierons l'état des choses* ».

15.XII.92. L'escadre française de Truguet arrive à Aiacciu. Elle doit embarquer les gardes nationaux corses commandés par Raffaellu Casabianca (maréchal de camp depuis le 30.V) et des volontaires marseillais qui sont attendus en Corse (il s'agit d'une partie des 6000 volontaires qui avaient été levés pour participer à la conquête de Nice, mais n'avaient pas eu à intervenir : sachant qu'ils allaient être licenciés, Anselme avait demandé de les conserver pour participer à la conquête de la Sardaigne.

17.XII.92. Corti. La Société des Amis du Peuple charge Buonarroti (qui en avait fait la demande) de se joindre à l'expédition pour « *aller prêcher au bon peuple de Sardaigne la doctrine de la liberté et du bonheur* ». Le même jour, Buonarroti écrit à la Convention : « *Je pars pour la Sardaigne, l'épée dans une main, la déclaration des Droits de l'autre* ». Il quittera Corti pour Aiacciu en compagnie de N. Bonaparte.

18.XII.92. Aiacciu. Rixe entre les marins de Truguet, plus des soldats du 42^e régiment, et la garde nationale corse dont deux hommes sont pendus.

24.XII.92. Corti. Pasquale Paoli à Acchile Murati : « *Les marins de l'escadre ont pendu un sergent et un soldat des volontaires corses. Y ont participé quelque soldats de la troupe de ligne. En conséquence, nos compagnies ne peuvent participer à l'entreprise de Sardaigne avec la troupe de ligne. Il est très probable que nous serons employés à faire une diversion à partir de la Corse* ».

29.XII.92. Corti. Paoli à Ferrandi : « *Pour l'expédition de Sardaigne, j'ai donné plus que ce qu'on m'a demandé. Le pouvoir exécutif ne m'en a pas informé. Je n'ai eu aucune part dans le projet de cette entreprise* ».

30.XII.92. Corti. Lettre de Nobili Savelli aux députés Andrei et Chiappe : « *Volney s'en va... Il est mécontent parce qu'il n'a pas été nommé président ou procureur général... Paoli a essayé de l'en dissuader* ».

1.I.93. Paoli qui sait que les Sardes n'accueilleront pas le Français en libérateurs, et craint des complications internationales, écrit à Colonna Cesari : « *Pour donner la liberté aux autres peuples, l'Assemblée nationale veut trop risquer la nôtre* ».

2.I.93. Truguet, qui a décidé de débarquer dans le sud de la Sardaigne, demande à Paoli que les quatre bataillons corses de la garde nationale fassent une attaque de diversion à l'île de la Maddalena, dans le haut de la Sardaigne. Colonna Cesari est chargé de préparer les troupes. Celui-ci ne retiendra que le bataillon des volontaires d'Aiacciu et Tallà (commandant Quenza, chargé de l'artillerie N. Bonaparte), un détachement de 150 hommes des troupes de ligne et des gendarmes. - Paoli, qui vient de confier à Colonna Cesari l'attaque de diversion, demande au ministre de la guerre qu'il lui soit donné le grade de maréchal de camp. - Le même jour, il écrit : « *Très estimé Monsieur Saliceti... Nous avons accordé au contre-amiral Truguet tout le régiment du Limousin et un détachement de 300 hommes de chacun des autres régiments. Ni lui ni Semonville n'ont jugé à propos d'embarquer sur la flotte le détachement de 800 gardes nationaux ; le désordre d'Aiacciu, où nos gens se sont pourtant bien montrés, a été fatal* ».

6.I.93. Truguet quitte Aiacciu sans attendre les volontaires marseillais. Il arrive le 13 au sud-ouest de la Sardaigne. Depuis le 8, l'île de San Pietro avait accueilli une partie de sa flotte. Buonarroti y prêche la liberté et l'égalité et obtient des habitants une proclamation où ils demandent à faire partie de la République française. Le 14, l'île de Sant'Antioco est occupée à son tour.

8.I.93. Les volontaires marseillais quittent Villefranche pour Aiacciu.

9.I.93. Lettre de Saliceti à Bonaparte : « *J'ai appris le résultat de l'assemblée électorale de Corse. Je regarde en général ces dernières élections comme une véritable contre-révolution, mais je n'en suis pas effrayé. Les résultats en seront heureux pour la liberté de notre pays et ou je me trompe bien, ou la Corse touche au moment de voir l'aurore de la véritable liberté éclairer les nuages épais qui couvrent son horizon. Nous en saurons un peu plus dans trois au quatre mois* ».

12.I.93. Les bateaux qui apportent les volontaires marseillais, commandés par Dhiller accompagné par Arena (et Ghj. Bonaparte ?) arrivent en vue du golfe d'Aiacciu mais la tempête les disperse. La plupart des bateaux réussissent à se réfugier à San Fiurenzu. De là, les volontaires passent à Bastia où ils se livrent aux pires exactions, y compris des profanations d'églises et de tombeaux. Rembarqués le 18 pour Aiacciu, ils commettent dans cette ville les mêmes actions d'indiscipline et de terreur.

17.I.93. La 23^e division militaire est rattachée à l'armée du Var, et passe ainsi sous les ordres de Biron, commandant en chef de l'armée d'Italie depuis décembre 92.

17.I.93. La Convention vote la mort du roi (qui sera guillotiné le 21). Elle avait commencé le 15 à le juger et devait répondre à trois questions : 1^o est-il coupable ? 2^o y aura-t-il ratification par le peuple ? 3^o quelle sera la peine ? - Comment ont voté les six députés corses ? La culpabilité a été votée à l'unanimité des Conventionnels. À savoir s'il y aura appel au peuple, Casabianca, Multedo et Saliceti répondent non : Andrei, Bozio et Chiappe répondent oui. À la troisième question, Bozio et Multedo votent pour l'exil, Andrei, Casabianca et Chiappe votent pour la prison, Saliceti vote la mort.

20.I.93. Le député Chiappe demande à ses électeurs de payer les contributions : « *Votre exactitude est d'autant plus nécessaire que les Corses sont calomniés de n'être Français que pour en tirer des millions* ».

23.I.93. La flotte de Truguet jette l'ancre dans le golfe de Cagliari. Il envoie un canot parlementaire : on lui tire dessus. Il ordonne un bombardement de 24 heures sans succès. Cagliari, bien défendu, est disposé à résister.

24.I.93. Rupture des relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre.

25.I.93. Les 1700 volontaires marseillais, conduits par R. Casabianca, embarquent à Aiacciu pour Cagliari.

28.I.93. Lettre de Paoli au ministre de la Guerre : « *Je suis informé que les ambitieux effrénés s'efforcent depuis quelques temps, soit par la voie des journaux, soit par celle des informations obscures, de répandre des soupçons sur ma sincérité. Fort de mes sentiments, confiant de leur pureté, j'eusse été indifférent à de si basses manœuvres si je n'avais lieu de croire qu'elles ont principalement pour auteurs des citoyens honorés de la confiance publique* », et il annonce son intention d'abandonner les fonctions qu'on lui a confiées : « *Je reprendrai sans remords la qualité de simple citoyen à laquelle les Corses sont habitués à attacher quelque prix* ».

28.I.93. Saliceti demande à la Convention de charger les comités de la guerre, de la marine et de défense générale, de faire, sous huit jours au plus tard, un rapport sur les moyens de pourvoir à la défense de la Corse. - À la même séance, Goupilleau demande

qu'aux termes de la loi tous les prêtres réfractaires de l'île de Corse soient déportés.
Propositions adoptées.

30.I.93. De Paris, ordre est donné à Truguet de porter sa flotte à Brest.

30.I.93. Sur la demande des députés corses, persuadés de la bonne foi de Paoli, le Comité de défense générale arrête que « *la Convention sera invitée à envoyer sur les lieux trois commissaires* ». Ce Comité avait été créé le 1.I.93 pour servir d'intermédiaire entre l'Assemblée et les ministres.

II.93. Volney quitte la Corse où il n'avait pu trouver la « *paix champêtre* », son domaine étant envahi par les troupeaux en transhumance.

1.II.93. La Convention déclare la guerre au roi d'Angleterre et au stathouder de l'Hollande.

1.II.93. Corti. Paoli écrit à la Convention pour l'informer des comportements des volontaires marseillais venus en Corse pour faire la conquête de la Sardaigne. À Bastia, logés dans les couvents San Carlu et Sant'Angelo, ils ont tout saccagé et ont profané des tombes. À Aiacciu, ils ont menacé le général R. Casabianca.

1.II.93. Faisant son rapport à la Convention Clavière, ministre des contributions et revenus publics, attaque violemment les Corses qui sont une lourde charge pour la France (« *une sangsue* ») et, sans le nommer, Paoli « *perfide intermédiaire abusant de la considération et de la confiance attachée à son nom* ». Sur proposition du Comité de défense générale, Boyer-Fonfrède demande que trois députés soient envoyés en Corse « *pour y ramener l'ordre et pourvoir à sa défense* » ; sont désignés Saliceti, Delcher et Ferry. Quatre jours après, Ferry est remplacé par Lacombe-Saint-Michel.

2.II.93. Le convoi parti d'Aiacciu le 25.I. arrive devant Cagliari.

4.II.93. Les commissaires aux côtés de la Méditerranée écrivent à Paoli en termes flatteurs pour lui demander de venir les voir à Toulon.

5.II.93. De Paris, les trois commissaires invitent Paoli à venir les retrouver à Toulon. Une corvette sera mise à sa disposition.

5.II.93. Sur proposition de Saliceti, la Convention décrète qu'il sera levé, dans le département de la Corse, quatre bataillons d'infanterie légère en remplacement des quatre bataillons des garde nationaux qui sont supprimés. Saliceti propose comme lieutenant-colonels en premier : Ghjambattista Ristori, ancien capitaine au régiment Provincial, Antone Gentili, commandant de la garde nationale de San Fiorenzu, Ghjacumu Pò, commandant de la garde d'Aiacciu, et Ghjuvan Carlu Catoni, commandant de celle du Rustinu ; et comme lieutenants-colonels en second : Bartulumeu Arrighi, commandant de la garde nationale de Corti, Luigi Ciavaldini, commandant de celle d'Orezza, Dumenicu Maria Moltedo, commandant de celle de Vicu, et Ghjuliu Roccasera, commandant de celle de Portivechju.

8.II.93. Toulon. Les commissaires aux côtes de la Méditerranée font savoir au Comité de défense générale qu'ils ont convoqué Paoli (v.4.II) « *cet ancien stipendié du Cabinet*

britannique » : « la grande popularité dont il jouit fait craindre qu'il ne livre l'île de Corse à la première escadre anglaise qui semblerait la menacer... nous avons donc cru convenable de l'attirer auprès de nous afin d'avoir, tant sur son compte personnel que sur la sûreté de l'île, des renseignements ».

8.II.93. Corti. Lettre de Paoli à Ferrandi. Il est sans nouvelles de la flotte passée en Sardaigne. Il souhaite pouvoir vivre en simple citoyen. Les attaques contre lui continuent.

9.II.93. Lettre d'Andrei à Paoli : *« Il serait mauvais que Votre Excellence se démette, car on ne manquerait pas de dire que vous le faites à cause de la guerre avec les Anglais... Attendez au moins les commissaires qui, je n'en doute pas, partageront votre manière de voir et vous rendront justice ».*

11.II.93. Corti. Paoli à Andrei : *« Seuls me disent despote ceux qui craignent que je sois un obstacle à leurs ambitions, à leurs projets intéressés et injustes... Le courrier ne vous arrive pas ? Il est arrêté en Provence ou à Paris ».*

12.II.93. Saliceti, Delcher et Lacombe-Saint-Michel Quittent Paris.

12.II.93. Le ministre des Affaires étrangères demande à Bartulumeu Arena de renoncer à l'expédition de Sardaigne si elle n'est pas trop engagée.

14.II.93. Truguet débarque le corps expéditionnaire pour essayer de s'emparer de la ville de Cagliari. C'est un échec dû au comportement des Marseillais, à la tempête et à la valeureuse résistance des Sardes.

14.II.93. Paris. Le Comité de défense générale que l'on a convaincu *« que Paoli a des intentions perfides ou qu'il est dirigé par des hommes qui abusent de son influence populaire »* approuve la décision prise par les commissaires aux côtés de la Méditerranée d'essayer de l'attirer à Toulon (v.8.II). En cas d'échec, *« il faudrait peut-être employer les moyens de force et d'autorité à défaut de ceux de la douceur et de la conciliation ».*

15.II.93. La Convention informe par écrit les députés corses des dénonciations faites par Bartulumeu Arena aux Clubs patriotiques de Marseille et Toulon.

18.II.93. Truguet rembarque le corps expéditionnaire et met à la voile.

19.II.93. L'administration du département, informée des calomnies et dénonciations faites aux Sociétés populaires de Marseille et Toulon, écrit à Paoli, lui demande de ne pas tomber dans le piège, et le prie *« de faire encore pour quelque temps le sacrifice de son repos personnel à la sûreté et à la tranquillité de la Corse, qui dépend essentiellement de la continuation de son commandement ».*

19.II.93. Bonifaziu. On commence à embarquer, sur des bateaux accompagnés par la corvette *« Fauvette »*, les hommes qui vont partir à l'attaque de la Maddalena. Le 22, ils débarquent sur l'île San Stefano. Le lendemain ils occupent la tour et commencent à bombarder la Maddalena.

22.II.93. Le Conseil général et les administrateurs du département écrivent aux députés de la Corse ainsi qu'aux administrateurs et aux Sociétés populaires des départements des Bouches-du Rhone et du Var pour dénoncer les intrigues de Bartulumeu Arena.

Nuit du 24 au 25.II.93. Les marins du bateau de commandement « *Fauvette* » se mutinent. Colonna Cesari se rend à bord et essaye en vain de les convaincre de continuer la lutte. Ayant échoué, il donnera l'ordre à la troupe de remonter sur les bateaux qui, le 27, les débarquent dans le golfe de Santa Manza (un rapport sera rédigé par Colonna pour justifier son action).

28.II.93. Le Comité de défense générale adresse à Volney un questionnaire sur la Corse : « *Est-ce l'intérêt de la France de conserver la Corse ?...ect...* ».

1.III.93. Discussion, dans les couloirs de la Convention, entre Volney et quatre des six députés corses : Andrei, Bozio, Casabianca et Multedo. Volney déblatère contre les Corses et contre Paoli « *qui n'avait fait que brouiller* », qui agissait en « *despote* », qui n'aimait pas la République et la France, qui est « *un franc égoïste qui se fout de moi, de vous, de tout le monde* ». Il ajoute que le Conseil exécutif proposera de donner l'indépendance à la Corse. Andrei, le lendemain, écrit à Paoli. Il l'informe de l'attitude de Casabianca qui, tout en convenant que sans Paoli la Corse serait à feu et à sang, confirma les dires de Volney, et de celle de Multedo, admirateur de Volney, qui évita d'entrer dans le vif du sujet.

1.III.93. Truguet arrive à Golfe Juan. Il débarque Buonarroti, lequel s'arrête quelque temps à Toulon, accueilli par Lucianu Bonaparte, reçu à la Société populaire ou on manœuvre contre Paoli.

1.III.93. N. Bonaparte rédige une protestation au sujet de l'abandon de la Maddalena, le cœur rempli « *de confusion et de douleur* ». « *Nous avons fait notre devoir et les intérêts comme la gloire de la République exigent que l'on recherche et que l'on punisses les lâches traîtres qui nous ont fait échouer* ».

2.III.93. John Trevor, envoyé extraordinaire anglais à la Cour de Turin, informe son gouvernement que la prise de possession de la Corse ne trouverait pas d'oppositions en Italie.

3.III.93. Aiacciu. Lettre du Conseil général de la commune à la Société républicaine de Toulon pour lui demander de se méfier de l' « *infâme délateur* » qui a voulu ternir la gloire de Pasquale Paoli.

3.III.93. Saliceti, Delcher et Lacombe-Saint-Michel arrivent à Toulon. Ils rencontrent Arena et Buonarroti.

6.III.93. Lettre violente de Filippu Masseria à Clavière.

7.III.93. Le Conseil général du département se déclare convaincu de la justification de Colonna Cesari au sujet de l'échec de l'action de diversion faite sur la Maddalena.

9.III.93. Paris. Suite à la lettre du 15.II, les députés de la Corse protestent, dans une lettre à la Convention, contre les accusations des clubs de Marseille et Toulon.

9.III.93. Certificat délivré par Truguet à Buonarroti : « *Nous ne pouvons que donner trop d'éloges au zèle, au civisme et à toutes les peines qu'il s'est donné pour propager en Sardaigne les principes sacrés de la liberté et de l'Égalité. C'est lui qui, dans l'isle de Saint-Pierre a éclairé et instruit les habitants et les disposés à une organisation qu'ils ont adoptée et qui est absolument conforme à celle de la République française* ». Buonarroti se trouvait dans le canot parlementaire envoyé à terre à Cagliari et qui avait été canonné par les Piémontais.

10.III.93. Dans une relation sur l'expédition de Sardaigne, Arena en attribue l'échec à Paoli.

10.III.93. John Udny, consul britannique à Livourne, fait savoir à Grenville, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, que F. Gaffori, vivant en exil à Gênes, propose de libérer la Corse des Français avec le concours de son gendre et en collaboration avec Paoli, sous la protection de la Grande-Bretagne. Le 17.III, Gaffori confirme dans un mémoire, et prétend avoir beaucoup de partisans dans l'île. Le 26.III, Udny en informe Paoli. Le 30.III, il n'avait pas encore reçu de réponse.

14.III.93. Lettre de N. Bonaparte à Colonna Cesari : protestation d'amitié et promesse d'éclairer l'opinion sur les événements de Sardaigne.

14.III.93. Buonarroti est encore à Toulon où la municipalité lui décerne un brevet de civisme : « *Le citoyen Buonarroti, nouvellement arrivé en cette ville a donné, pendant le court séjour qu'il a fait, des marques distinguées de civisme et s'est conduit de manière à mériter l'éloge de nos concitoyens* ».

15.III.93. Pasquale Paoli refuse à nouveau la convocation des commissaires de les rejoindre à Toulon. Il fait imprimer un manifeste « *aux Corses libres et Français* » pour protester contre les calomnies qui se répandent sur son compte et les insinuations de Clavière, ministre des contributions publiques.

18.III.93. Les administrateurs du Directoire du département écrivent aux députés Andrei et Bozio pour leur demander de dénoncer le despotisme et les injustices qui sévissent en Corse, ainsi que le manquement de déférence pour Paoli.

20.III.93. Le Directoire du département envoie aux commissaires une justification de son action et une plainte en règle contre Filippu Antone Arena, payeur général provisoire du département, pour s'être enfui dans la nuit du 17-18.III, emportant les fonds de la guerre et du clergé. Arena avait été destitué et réintégré après la proclamation du Conseil exécutif.

20 et 21.III.93. Le « *Moniteur* » publie, de Volney, son « *Précis sur l'état actuel de la Corse* » qui est un réquisitoire terrible contre ses habitants. Quant au pays, il est une lourde charge pour la France et ne peut lui être d'aucune utilité.

22.III.93. Lettre de Paoli à Andrei : « *Si ma présence en Corse déplaît, les bains de Pisa et de Lucca me sont prescrits comme utiles pour rétablir ma santé* ».

28.III.93. Suite à une demande du Conseil général en date du 17.III, mémoire du Directoire du département à la Convention, pour protester contre les propos du ministre Clavière (du I.II) « *qui n'a jamais été chez nous, qui n'a aucune connaissance de la situation morale ou physique de notre département* ».

29.III.93. Mgr Guasco, à Corti depuis le 1.X.92, se plaint auprès de l'administration du district des ecclésiastiques qui font tout pour lui enlever la confiance du peuple.

1.IV.93. Aiacciu. Fondation de la Société des Vrais et Incorruptibles Amis du Peuple, animée par le Conseil municipal pour se consacrer à la défense de Paoli. Président Lazaru Moresco. Elle attire l'attention de l'administration sur N. Bonaparte, l'abbé Fesch, Francescu Levie, Michele Anghjulu Ornano et Nicolò Paravisini, « *homme séditieux et incendiaires* ». Elle accuse Lucianu Bonaparte, resté en France « *per caballare* ». Le 8.IV. des représentants de la société sont reçus par le Directoire.

2.IV.93. Paoli à Oraziu Quenza : « *Notre patriotisme de 65 ans n'est pas soumis à la censure d'esclaves émancipés depuis trois ans ; le peuple est plein d'ardeur, il sera fidèle à la République, mais sous la libre et commune Constitution* ». Il espère que les commissaires qui vont bientôt arriver en Corse, n'auront aucune peine à voir l'origine du mal ».

2.IV.93. À la tribune de la Convention, Escudier, député du Var, présente une motion de la « *Société Républicaine de Toulon, séant à Saint-Jean* » dénonçant Pasquale Paoli comme tyran et traître responsable de l'échec de la mission confiée à Semonville pour Constantinople et de l'expédition contre la Sardaigne: la Corse gémit sous l'arbitraire ; Pasquale Paoli, qui cumule l'autorité civile et militaire, y exerce sa tyrannie ; l'autorité du jury n'y est point connue ; un régiment suisse à la solde de la France est utilisé par Paoli pour exercer son despotisme ; la reconnaissance de Paoli envers l'Angleterre « *a dû fixer ses inclinations* ». La motion (dont la rédaction est attribuée à Lucianu Bonaparte) demande que le général Paoli soit suspendu de ses fonctions militaires dans le département de la Corse et qu'il soit mandé à la barre, ainsi que le procureur général syndic, pour rendre compte de leurs conduites respectives. « *Lorsque vous les aurez entendus, il vous restera à décider si le tribunal révolutionnaires n'aura pas à faire justice de leurs crimes et de leurs perfidies* ». - Lasource, député du Tarn, reprenant une vieille accusation, dit que Paoli s'était fait construire un trône et montait quelquefois dessus pour voir s'il lui allait bien. - Marat député de Paris, prend la parole : « *Qui ne connaît point Paoli, ce lâche intrigant qui prit les armes pour asservir son île et faisait l'illusionné pour tromper le peuple ? Craignez qu'aujourd'hui il ne livre la Corse au Anglais qui lui ont donné des secours. Je demande le décret d'accusation contre lui, et la dissolution du régiment suisse* ». - Sur proposition de Cambon l'Assemblée décrète « *que les commissaires qui sont maintenant dans l'île de Corse, peuvent, s'ils le jugent convenable, s'assurer de Paoli par tous les moyens possibles et le traduire devant la Convention, ainsi que le procureur général syndic* ». Le décret sera envoyé par un courrier extraordinaire à l'administration du département du Var qui fera partir de suite un avis pour le porter aux commissaires de la Convention, en prenant les mesures qu'aucun avis ne parvienne aux personnes qui doivent être arrêtées (le décret arrivera en Corse 15 jours après). - Andrei essaye en vain de s'opposer au décret, au milieu des bruyantes manifestations des députés de la Montagne : « *Parmi les dernières lettres que nous avons reçues de notre département, il y en a une qui annonce que ces soupçons*

contre Paoli sont semés par un de ses ennemis (Arena). C'est à Paoli que la Corse doit son attachement à la République. Votre décret sera dangereux dans l'île de Corse ».

5.IV.93. Saliceti, Delcher et Lacombe-Saint-Michel débarquent à San Fiorenzu. Le lendemain ils sont à Bastia. Avec eux, Bartulumeu Arena et son frère Filippu Antone.

8.IV.93. Lettre de Paoli au ministre de la Guerre : « *Je suis informé de l'arrivée des commissaires de la Convention nationale dans ce département... je n'ai pas eu le bonheur de recevoir de leur part aucune communication. Le bruit s'est répandu que des personnes très accréditées auprès d'eux menacent d'exciter en Corse des troubles et des désastres ».*

10.IV.93. Proclamation des trois commissaires : ils annoncent seulement qu'ils sont venus en Corse pour former les quatre bataillons d'infanterie légère et conserver ceux des volontaires nationaux existants dont les sentiments seraient le plus fortement prononcés pour la Révolution. Ils demandent aux Corses de faire cause commune avec le peuple français, attaqué en sa liberté par « *tous les despotes couronnés de l'Europe ».*

11.IV.93. Les commissaires écrivent au Comité de salut public pour accuser, sur les dires de Bartulumeu Arena, l'administration du département de « *délapidations révoltantes* » (Le Comité de Salut public avait remplacé, le 6.IV, le comité de défense nationale. Il exercera en fait le pouvoir exécutif, les ministres n'ayant aucun rôle de décision et se bornant à obéir à ses ordres).

12(?).IV.93. Corti. Entrevue cordiale entre Paoli et Saliceti qui se tait sur les vrais buts de sa mission et demande à Paoli de se rendre à Bastia. Celui-ci répond qu'il s'y rendra lorsque sa santé sera rétablie.

15.IV.93. Le Directoire du département félicite les commissaires et invite la population à se ranger sous le drapeau tricolore.

16.IV.93. Rapport de Saliceti : Paoli n'est pas dangereux mais, affaibli, des hommes ont sur lui une influence néfaste. Pozzo di Borgo a des intentions « *perfides* ».

16.IV.93. Le Directoire du département envoie Panattieri à l'Isula Rossa comme commissaire. Il justifie sa décision comme l'ayant chargé de soutenir le courage des bons citoyens, punir les mauvais, et veiller à l'application du décret sur les émigrés.

17.IV.93. Le décret du 2.IV. arrive en Corse. Il est notifié le 18.

18.IV.93. Le Directoire du département reçoit une députation du Conseil municipal de Cervioni qui approuve sa conduite au moment où des calomnies se répandent sur la Corse et sur Paoli.

18.IV.93. Corti. Manifestations non violentes contres le décret du 2.IV.

20.IV.93. Le Directoire du département reçoit une députation des Amis de la Liberté et de l'Egalité de Bastia qui lui apporte son soutien. Le même jour, la Société envoie une protestation à la Convention, protestation mise au point par N. Bonaparte.

20.IV.93. À Calvi, les Corses sont désarmés par les troupes françaises. Le lendemain, c'est le contraire qui se produit à l'Isula Rossa. L'agitation gagne toute la Corse (excepté Calvi, San Fiorenzu et Bastia) mais tout se passe sans effusion de sang.

23.IV.93. Le Directoire du département, informé que des séditeux se fortifient à Belgudè, envoie Nobili Savelli comme second commissaire dans le district de l'Isula Rossa, pour se joindre à Panattieri

27.IV.93. Lettre de Saliceti à ses collègues de Paris : « *Sans ce décret fatal (celui du 2.IV.), le tout était arrangé et les affaires auraient été très bien, mais maintenant tout est en désordre* ». Le lendemain, il écrivait : « *C'est à la prière de Paoli, que le rassemblement de Corti s'est dissout ; c'est d'après son opposition que quelques paysans ont cessé de forcer les citoyens à quitter la cocarde nationale* ».

27.IV.93. Le Conseil général du département proteste contre le décret du 2.IV. et charge les citoyens Felice Antone Ferrandi, officier à l'armée du Nord, et Antone Constantini d'éclairer la Constitution et le Conseil exécutif. La délibération parvient à Constantini le 23V.

27.IV.93. Paoli délègue à Paris deux envoyés extraordinaires, Marsilj et Berthola, avec une adresse pour la Convention (rédigée la veille) : « *On vous a parlé de la reconnaissance que je dois à l'Angleterre... Certes je ne suis pas un ingrat, mais je ne suis pas un parjure* », et il offre de se retirer de la vie publique. Les deux envoyés n'arriveront pas à Paris (v. 13.VII et 17.VII).

28.IV.93. Prise en main de la Société populaire de Bastia par les commissaires.

28.IV.93. Lettre de Saliceti à Andrei : « *Sans le décret qui commandait l'arrestation de Paoli, tout se serait passé. Soit que Paoli soit mal conseillé, soit que ses intentions ne soient pas pures, il me semble qu'il a sacrifié mille ans d'histoire à la sottise vanité de régner un jour sur le pauvre peuple de Corse* ». Et Saliceti fait état de troubles à Corti, où l'on a arraché la cocarde nationale, à l'Isula Rossa et en Balagna, où des troupes régulières ont été molestées. Bastia, Calvi, San Fiorenzu et Aiacciu sont fidèles à la République.

29.IV.93. Buonarroti, reçu à la barre de la Convention, présente le vœu des habitants de l'île San Pietro et demande pour lui la citoyenneté française.

IV.93. Bastia. Les commissaires donnent l'ordre à la Direction générale des Postes de conserver en dépôt toutes les lettres destinées à l'intérieur de l'île et aux plaçes de Bonifaziu et Aiacciu. Constantini ne recevra plus de nouvelles de Corse après la date du 27.IV.

2.V.93. Corti. Paoli remercie les administrateurs du département de leurs efforts pour faire ressortir son innocence. Il les prie de ne pas faire cas des détracteurs. Le même jour, il écrit au maire d'Aiacciu : « *J'étais bien informé de la part qu'a prise de « briconcello » Bonaparte (Lucianu) à la dénonciation du club de Toulon* » (une lettre de L. Bonaparte à ses frères, leur annonçant que, sur adresse du club de Toulon, Paoli et Pozzo di Borgo étaient décrétés d'arrestation, était tombée aux mains des Paolistes et publiée avec une note disant que les Bonaparte « *autrefois nourris et élevés avec*

l'argent de Marbeuf, était maintenant les ressorts principaux de la conspiration contre le peuple) ».

3.VI.93. Devenu indésirable à Aiacciu, N. Bonaparte part pour Bastia. À Corti, il rebrousse chemin et le 4 est à Bucugnanu où, le 5, il est arrêté par les Paolites. Il réussit à s'enfuir et, le 6, à la nuit tombante, il est à Aiacciu et se réfugie chez son parent Ghjuvan Ghjilormu Levie. Le 8, la maison de Levie est visitée sans succès. Dans la nuit du 9, Napoléon quitte Aiacciu par la mer. Le 10, il arrive à Macinaghju. Le 11, il est à Bastia, loge chez Galleazzini et y reste jusqu'au 23.

8.V.93. Le Directoire du département rédige une réponse à un questionnaire en dix points, que lui avaient adressé les commissaires de la Convention, sur ses interventions en divers points du territoire. Le lendemain, le Conseil général examine la réponse et affirme que les mesures adoptées par le Directoire sont légales et ont évité de funestes conséquences pour le pays.

10.V.93. De Bastia, Saliceti écrit à ses collègues corses de la Convention pour les informer des rassemblements, menaces et intimidations : « *La position de la Corse est telle que, sans des mesures vigoureuses et actives, soutenues par des forces imposantes, elle est à la veille de présenter le spectacle de la rébellion la plus marquée* ».

13.V.93. Les commissaires de la Convention destituent le Directoire du département, Quenza, commandant de la garde nationale, et Leonetti, celui de la gendarmerie. Saliceti écrit à l'Assemblée nationale : « *La rébellion est ouverte, et sous le nom de Paoli le peuple corse va se plonger dans un abîme dont il ne sortira jamais... Nous allons, dans quelques jours, marcher à la tête des troupes de la République qui sont ici. Nous avons écrit à Marseille et Nice pour réclamer des forces et l'appui du continent* ».

14.V.93. Les commissaires nomment, pour remplacer le Directoire du département, une commission provisoire de neuf membres (un par district) qui entrera en activité le 17.VI.

15.V.93. Le Conseil général du département écrit aux deux commissaires français pour les mettre en garde contre les machinations de Saliceti. Il fait imprimer la lettre. Le lendemain, il convoque une assemblée des communes à Corti le 26.V. afin d'aviser aux moyens nécessaires au rétablissement de la sécurité publique.

17.V.93. Les commissaires font part au ministre de la Guerre de leur intention de s'emparer d'Aiacciu.

18.V.93. Paris. Le Conseil exécutif propose d'envoyer un renfort de 4000 hommes en Corse, et de choisir d'autres commissaires « *dont aucun ne serait corse* ».

20.V.93. Les commissaires envoient 500 hommes pour occuper le Borgu et Biguglia. Le 22, les municipalités et les populations les repoussent.

23.V.93. Le général Saint-Martin, fait commandant de la 23^e région militaire en remplacement de Paoli, arrive en Corse. Les commissaires avaient donné provisoirement le commandement à Raffaellu Casabianca.

23.V.93. À Bastia, Lacombe et Saliceti, accompagnés par N. Bonaparte, s'embarquent avec 300 hommes pour tâcher de s'emparer d'Aiacciu. Ils repartent le 3.VI sans avoir réussi. Entre temps, on avait envoyé de Corti, des hommes pour arrêter les Bonaparte, dont la maison est saccagée. Letizia, ses enfants (sauf les deux plus jeunes) et Fesch, avertis, s'étaient réfugiés aux Milelli puis s'étaient rendus à la tour de Capitellu où ils étaient montés à bord des bateaux venus de Bastia, qui les ont conduits à Calvi où ils arrivent le 4.VI.

23.V.93. La Convention, après avoir entendu le rapport du Comité de salut public, décrète : 1° Trois mille hommes seront prélevés aux armées d'Italie et des Alpes pour être envoyés en Corse ; - 2° Une adresse sera envoyée aux « *citoyens égarés* » du département ; - 3° Deux nouveaux commissaires seront envoyés dans l'île et adjoints aux trois qui y sont ; - 4° Tous les suspects de contre-révolution seront arrêtés et envoyés dans les prisons du continent. Le 30.V. les commissaires désignés sont Louis Antiboul, député du Var, et Anghjulu Chiappe (celui-ci refuse et est remplacé par Jérôme Bô, de l'Aveyron). Aucun des deux ne se rendra en Corse ; ils ont été arrêtés à Aix au nom de la coalition du Midi. Le Comité prévoit l'arrestation de Pozzo di Borgo, Panattieri, Negroni, Nobili Savelli, Giampietri et Acchille Murati (il n'est plus question de Paoli). L'adresse à envoyer aux Corses, après être traduite en italien, dit que l'égalité entre tous « *qui vous assure à jamais vos droits, exige qu'aucun homme ne soit au-dessus des lois ; qu'il ne puisse tenir, soit de la reconnaissance publique, soit de sa renommée, le privilège de se soustraire à leur empire. Vous sentez ce qu'exige en ce moment de vous la sévérité de ce principe, premier garant de notre liberté commune. Vous n'aimeriez pas un homme à qui vous pourriez croire que son innocence ne suffit pas, et vous savez qu'un illustre et ancien défenseur des droits de l'homme peut attendre de tout citoyen français même plus que la justice* ».

24.V.93. Constantini accuse réception de la délibération du 27.IV du Conseil général du département (qui lui est parvenue le jour précédent à midi), accepte la mission qui lui est confiée et demande des instructions et des pièces justificatives.

26-29.V.93. Corti. Consulte sous la présidence provisoire du doyen d'âge Anton Francescu Grimaldi, avant que cette présidence soit donnée à Paoli. Présents : 1009 délégués, plus 2000 citoyens venus en spectateurs. On convoque Paoli et Pozzo di Borgo qui n'étaient pas députés à la Consulte. Paoli exprime ses sentiments de fidélité à la République française. La Consulte vote sa confiance à Paoli, au Conseil général, au Directoire et au procureur général syndic. Les trois commissaires sont destitués de l'autorité que leur a confédérée la Convention. Les militaires soldés devront se soustraire à leurs ordres et rejoindre leurs foyers dans quatre jours. Les pouvoirs donnés aux députés Saliceti, Multedo et Casabianca sont révoqués. Les Arena et les Bonaparte sont déclarés traîtres à la patrie. La résistance armée est organisée. Les 570 000 livres d'assignats de la caisse publique sont confisqués. Une suscription rapporte 30 400 livres et des promesses de dons en nature. Un mémoire justificatif adressé à la Convention ne parviendra pas à Paris, le porteur étant arrêté et emprisonné à Toulon.

27.V.93. Un décret de la Convention naturalise Buonarroti pour services rendus à la République française.

29.V.93. Constantini est reçu à la barre de la Convention. Il demande la suspension du décret du 2.IV et un décret explicatif pour montrer aux Corses que les troupes envoyées dans l'île ne sont pas destinées à les combattre. Il réclame l'envoi de commissaire « *qui inspirent confiance par leur impartialité et un caractère de conciliation* ».

30.V.93. La Convention désigne deux commissaires pour se rendre en Corse (v.23.V). Paoli dira que cette mesure ne sera propre à assurer le bien qu'autant que les premiers seront totalement exclus de toute intervention dans les affaires de Corse.

2.VI.93. Marseille se révolte contre la Convention.

3.VI.93. De Bastia, Delcher écrit au Comité de salut public pour l'informer des décisions de la Consulte. De Calvi, Saliceti et Lacombe en font de même : « *Si le département de la Corse n'était pas un pays inaccessible, c'est à Corti même, et à coups de canon, que nous aurions répondu à tant d'absurdités ; déjà depuis quelques jours, c'est de cette manière que nous communiquons ensemble* ».

3.VI.93. Leonetti arrive devant Calvi avec 2000 hommes et fait dire à la municipalité de chasser les Arena. Il attaque le couvent des Capucins, mais doit renoncer douze heures après.

5.VI.93. Felice Antone Ferrandi, qui avait enfin reçu un congé du ministre de la Guerre, arrive à Paris. En compagnie de Constantini, il s'empresse de rendre visite à Barrère, aux députés corses, ainsi qu'à Bô et Antiboul.

6.VI.93. Un décret de la Convention suspend provisoirement celui du 2.IV. Ce décret sera connu en Corse le 22.VI. Le 26, Paoli écrit : « *Je doute fort que ces décrets puissent ramener la paix et la confiance dans le département* ».

7.VI.93. Les deux nouveaux commissaires partent en poste pour Toulon, « *munis d'instruction pacifiques* » (v. 23.V).

9.VI.93. La Société bastiaise des Amis de la Liberté et de l'Égalité, fidèle à la France, dénonce nommément : Pasquale Paoli, le Directoire et le Conseil général du département Vincente Colonna Leca, commandant de la ville d'Aiacciu, Leonetti, lieutenant-colonel commandant la gendarmerie, Panattieri, membre du Directoire et commissaire dans le district de l'Isula Rossa, Orticoni, garde-magasin de l'artillerie de l'Isula Rossa, Pasquale Negroni, membre du Conseil général, Colonna Cesari, ex-député à la Constituante, Quenza, lieutenant-colonel de la garde nationale et commandant à Bonifaziu, d'Antan, ci-devant capitaine au 26^e et aide de camp de Paoli, Dalkeron, contre-amiral qui s'est réuni aux rebelles contre la République, et les municipalités de Cervioni, Corti, A Porta et Aiacciu.

10.VI.93. Ferrandi et Constantini prennent connaissance d'une lettre des trois commissaires à Bastia. Le lendemain, ils écrivent au Comité de salut public pour lui faire part de leurs craintes : « *L'interception des lettres serait-elle l'ouvrage des commissaires ?... Il paraît certain qu'ils ont cherché à mettre à exécution par la force le décret du 2.IV... Les commissaires ont cherché à tout détruire... Leur acharnement contre la Corse ne laissera peut-être bientôt plus le choix des moyens à ses habitants. La résistance à l'oppression, qui émane de la déclaration des Droits, deviendra peut-*

être indispensable. Nous vous demandons de sauver la Corse, partie intégrante de la République française ».

11.VI.93. Napoléon et la famille Bonaparte partent de Calvi pour Toulon, où ils débarquent le 13. Letizia s'établit à La Valette en attendant un passeport qui lui permettra de se rendre à Marseille (passant par Méounes et Brignoles) où elle s'installera avec ses enfants rue Pavillon lorsque la ville sera libérée par les troupes de la Convention (v.25.VIII)

11.VI.93. Ghj. Bonaparte est nommé commissaire pour l'esprit public en Corse et Buonarroti commissaire observateur, chargés d'une réorganisation administrative de l'île suivant un découpage en deux départements (aucun des deux n'arrivera en Corse). v.5.II.94.

14.VI.93. Paris. Ferrandi et Constantini écrivent à Garrat, ministre de l'Intérieur, pour le mettre en garde contre l'envoi de Buonarroti en Corse : « *Il ne peut qu'aigrir les esprits qui ne sont que trop agités dans l'état actuel des choses... Il serait impolitique et dangereux de lui donner aucune mission pour la Corse* ». Même mise en garde, le 16, envoyée à la Société des Amis de la Liberté et de l'Eglise, séante aux Jacobins.

15.VI.93. Bastia. Le général Saint-Martin au ministre de la Guerre : « Mon opinion est que si l'on préférerait prendre des mesures de conciliations, elle auraient un entier succès ».

18.VI.93. Le ministre de la Guerre à Lacombe : « *Il est de toute justice que la troupe, en Corse, soit payée sur le pied de guerre* ».

21.VI.93. Saliceti et Delcher partent pour Paris (où ils arrivent le 16.VII). Lacombe reste en Corse.

22.VI.93. Le Comité de salut public reçoit les cinq députés de la Corse présents à Paris, plus Constantini. Son intention est de 1° ne plus envoyer de fonds en Corse pour payer les employés civils ; 2° Casser comme illégales et attentatoires à la souveraineté du peuple les décisions de la Consulte ; 3° confirmer tout ce qu'ont fait les trois commissaires ; 4° envoyer quelque bataillons dans l'île pour garder les villes maritimes ; 5° accorder des secours aux Corses expatriés ; 6° envoyer des instructions en Corse pour éclairer le peuple sur ses droits et sur sa liberté.

24.VI.93. La Convention adopte la Constituante (dite de l'an I), constitution qui reconnaît le droit à l'insurrection « *quand le gouvernement viole les droits du peuple* ». Ratifiée le 4.VIII et promulguée le 10, elle ne sera jamais appliquée.

25.VI.93. Paris. Andrei annonce à Gentili l'adoption de la nouvelle Constitution et lui demande d'intervenir pour qu'elle soit acceptée en Corse et que la guerre civile soit évitée. Il envoie le pamphlet de Buonarroti qui a voulu faire la « *scimia* » du Père Duchesne, pamphlet intitulé « *La Conjuration de la Corse entièrement dévoilée* ». En ce mois de juin, Buonarroti est en train de rédiger un projet de division de la Corse en deux départements, projet ayant pour but « *1° de détruire l'autorité monstrueuse de Paoli ; 2° de hâter les progrès de l'esprit public dans l'île* ». (v. 28.VIII.90).

27.VI.93. Delcher rend compte au Comité de salut public de la Consulte de Corti :
« *Tout est consommé, la contre-révolution est complète. Paoli est nommé généralissime, c'est à dire souverain ; le clergé à été réintégré ; les émigrés sont rentrés* ».

1.VII.93. Décret de la Convention : 1° Les arrêtés rendus par les commissaires sont approuvés ; 2° Les actes de la « *Consulta* » du 26.V. sont déclarés nuls et de nul effet... 5° Les bulletins de la Convention, les adresses, les lois et actes constitutionnels seront traduits et imprimés en italien au nombre de 600 exemplaires pour être envoyés dans le département de Corse... 8° L'île de Corse sera divisée en deux départements, l'un en deçà et l'autre en delà des monts ; le Comité de division fera sans délai son rapport sur l'emplacement des chefs-lieux et sur la division en districts et en cantons.

5.VII.93. Arrestation de Ferrandi, consigné à un gendarme qui le garde à vue et à qui il doit verser 110 sols par jour. Cela durera quinze mois.

7.VII.93. Buonarroti ayant été chargé de partir pour la Corse comme envoyé extraordinaire, le ministre de l'Intérieur en donne l'information « aux autorités constituées, aux Sociétés populaires et aux sans-culottes de l'île de Corse ». Buonarroti est chargé de s'entendre avec les républicains corses « *pour resserrer de plus en plus les liens qui les unissent à la République, éclairer les faibles, surveiller et dénoncer les malveillants... et inspirer aux aristocrates la sainte terreur des lois* » (v.11.VI). Le départ de Buonarroti fut ajourné grâce à l'intervention d'Andreï.

9.VII.93. Constantini fait placarder sur les murs de Paris une affiche pour informer la population sur le sort fait à la Corse.

12. VII.93. Toulon se révolte contre la Convention.

13.VII. 93. Constantini, apprend indirectement que Marsilj, porteur de dépêches du Conseil général du département de la Corse, a été arrêté à Hyères et conduit dans les prison de Toulon.

16.VII.93. Saliceti et Delcher arrivent à Paris. Saliceti retournera en Corse en qualité de commissaire représentant du peuple.

17.VII.93. Sur proposition de Barrère, la Convention décrète : 1° Pasquale Paoli est déclaré traître à la République ; 2° Il y a lieu à accusation contre Pozzo di Borgo, procureur général syndic, et une vingtaine d'autres personnes nommément désignées ; 3° Les nommés Marsilj et Berthola, détenus par ordre des représentants du peuple à Toulon et Bastia, continueront d'être en état d'arrestation jusqu'à ce que les pièces qui constatent leur délit soient parvenues au Comité de salut public, qui demeure chargé d'en rendre compte ; 4° La Convention charge le Conseil exécutif de déployer les forces de terre et de mer nécessaires pour mettre le département de la Corse à l'abri de l'invasion des puissances coalisées et pour y faire exécuter les lois de la République.

20.VII.93. Anghjulu Chiappe proteste contre le décret du 17.VII et propose un amendement demandant l'exil pour les citoyens désignés dans les articles premiers, second et troisième.

23.VII.93. Arrête du Comité de salut public prescrivant d'envoyer en Corse des milliers de soldats prélevés à l'armée d'Italie.

24.VII.93. Lacombe maintient provisoirement dans ses fonctions de commandants à Calvi sous les ordres du général Saint-Martin, le général de brigade Raffaellu Casabianca (le ministre de la Guerre lui avait écrit le 1.VI qu'il n'était plus compris dans le nombre des officiers généraux de la République).

30.VII.93. Calvi. Lacombe au ministre de la Guerre : « *Les sept huitièmes de la Corse sont en révolte ouverte* ».

4.VIII.93. La lettre du Conseil général du 15.V. à Lacombe et Delcher parvient indirectement à Constantini qui la fait réimprimer à 2000 exemplaires et la distribue à la Convention, à la Société des Jacobins, et aux commissaires députés des assemblées primaires réunies à Paris pour statuer sur l'acte constitutionnel.

9.VIII.93. Paris. Constantini écrit à la Société séante aux jacobins pour lui demander de ne pas porter de jugement hâtif sur la Corse et sur Paoli avant d'être correctement informée.

10.VIII.93. La fête de l'unité est célébrée solennellement sur l'emplacement de la Bastille et l'acte constitutionnel accepté unanimement, à l'exception de quelques départements qui n'ont pas envoyé de commissaires : Corse, Bouches-du Rhône... Barère a fait accepter Verese et Meuron, du Comité de salut public de Bastia, comme s'ils avaient été délégués par les assemblées primaires de Corse.

10.VIII.93. Paoli à Quenza : « *La justice et la politique me dictent de rompre les relations, non pas avec la France, elle-même victime, mais avec une faction dangereuse qui dévore la France* ».

11.VIII.93. La Convention décide que les départements de l'île de Corse s'appelleront GOLO (chef-lieu : Bastia, districts : Bastia, Calvi et Corti) et LIAMONE (chef-lieu : Aiacciu, districts : Aiacciu, Vicu et Sartè).

12.VIII.93. Paris. Costantini écrit aux députés des assemblées primaires, séance tenante dans la salle des Jacobins, pour leur dire de ne pas s'étonner de l'absence des commissaires corses qu'il faut attribuer au grand éloignement « *et surtout à la malveillance et à l'esprit de parti qui, depuis le mois d'avril, ont fait intercepter toute communication avec le continent. Il est même à craindre que l'acte constitutionnel ne soit pas encore parvenu dans l'intérieur de l'île* ».

20.VIII.93. Une lettre du capitaine de vaisseau Horatio Nelson indique que l'état-major britannique a décidé d'envoyer une flotte au large de la Corse.

23.VIII.93. La Convention vote le décret de levée en masse du peuple français. Sont réquisitionnés tous les hommes de 18 à 25 ans non mariés ou veufs sans enfants.

24.VIII.93. Paris. Constantini demande au Conseil général de la Corse d'accepter la Constitution et d'envoyer des commissaires à Paris (un par canton soit une soixantaines) même si l'acte constitutionnel à déjà été accepté. Ce jour là, il arrête sa correspondance

avec la Corse parce que, dira-t-il le 20.X. « *Je n'avais rien de consolant à vous apprendre* », mais surtout, depuis trop longtemps, aucune réponse à ses lettres n'arrivait de Corse.

25.VIII.93. Les troupes de la Convention occupent Marseille.

25.VIII.93. Corti. Paoli écrit au vice-amiral lord Samuel Hood, commandant de la flotte britannique en Méditerranée : la Convention *nationale* « *a rejeté les remontrances des Corses avec toute l'obstination de la haine et a menacé de déployer les forces de terre et de mer pour nous subjuguier : elle a blessé tous les principes et nous a autorisés à rompre toute correspondance avec elle ; nous nous regardons donc aujourd'hui comme peuple libre et indépendant qui a le droit de prendre par lui-même toutes les résolutions convenables à son honneur et à ses intérêts* ». Il demande la protection de S.M. britannique pour assurer « *l'existence politique* » des Corses et donc l'intervention de la flotte. Il ajoute naïvement (?) qu'une division suffit « *et j'ose même dire l'apparition du pavillon anglais* ».

27.VIII.93. Les habitants de Toulon livrent la ville à la flotte anglaise. Lorsqu'il l'apprend, Paoli déclare « *Cet événement ôte tout espoir de pouvoir nous opprimer* ».

1.IX.93. Corti. Lettre de Paoli à S.M. Georges III : « *Délivré de tout engagement étranger, je retourne, Sire, sans tâche et sans remords aux sentiments qui me sont personnels et que Votre Majesté connaît déjà depuis longtemps. J'implore, au nom de mes compatriotes, l'appui de vos armes et votre protection pour assurer leur liberté qu'ils aiment à combiner avec tout ce qui peut contribuer aux avantages de Votre Majesté et de la nation anglaise. Vos ministres, Sire, sont informés de ma position et des démarches que j'ai faites envers Milord Hood, commandant votre flotte dans la Méditerranée* ».

1.IX.93. Corti. Paoli au Premier ministre William Pitt : « *Je suis autorisé par mes compatriotes à prendre toutes les mesures que les circonstances pourraient exiger pour la défense et la sûreté de l'île... C'est en conséquence d'une autorisation pareille qu'il m'est donné enfin, après avoir épuisé tout ce que la délicatesse et la loyauté exigeaient de ma nation et de moi envers la France, de pouvoir sans tâche et sans remords renouveler à S.M. britannique les projets et les vœux que j'avais eu l'honneur de lui soumettre autrefois durant mon séjour en Angleterre* ». Le même jour, Paoli écrit à Hood que son seul souci est d'assurer la liberté de sa patrie, « *ce qui a toujours été l'objet de mes travaux et la règle de ma conduite publique* ». Il écrit également à Drake, ministre plénipotentiaire du roi d'Angleterre à Gênes et à Lord Grenville, secrétaire d'Etat au Foreign Office.

Début IX.93. Saliceti informe le Comité de salut public que le général Dumerbion, commandant en chef de l'armée d'Italie, a intercepté des lettres de Paoli à l'amiral anglais.

3.IX.93. Paris. Publication de « *Correspondance du citoyen Constantini, député extraordinaire du Conseil général du département de la Corse, avec ses commettants, suivie des différentes adresses et pétions présentées à la Convention nationale* ».

3.IX.93. Horatio Neslon arrive avec l'Agamemnon devant Bastia et en informe les Corses.

IX.93. De Toulon, le vice-amiral Hood dirige vers la Corse, pour réduire les garnisons, trois navires de ligne : l'Alcide (Robert Linzee commandore, John Woodley capitaine), le Courageux (John Matthews, capitaine) l'Ardent, et deux frégates : le Lowestoft (capitaine William Wolseley) et la Nemesis (capitaine Lord Amelius Beauclerk).

15.IX.93. Une frégate anglaise, avec pavillon parlementaire, se présente à Bastia avec une lettre de Hood informant les militaires français en Corse de la décision des habitants de Toulon de prêter serment de fidélité à Louis XVII, et demandant d'en faire de même. Les militaires servant en Corse bénéficieront d'une amnistie et seront transportés en France. Le même jour, un parlementaire se présente à Calvi où on refuse de le recevoir.

15.IX.93. Paoli à Paolo Baretti, consul du roi de Sardaigne à Livourne : « *La présence de la flotte anglaise purgera l'île de ses ennemis et alors nous prendrons les mesures nécessaires pour l'établissement d'un gouvernement durable et bien réglé* ».

18.IX-1.X.93. La flotte anglaise et les troupes corses essayent en vain d'investir San Fiorenzu ;

Nuit du 10 au 20.IX.93. Paris. Sur ordre du Comité de sûreté générale, Constantini est arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Sainte-Pélagie.

28.IX.93. Le Comité de surveillance de la section de la Halle aux blés, dont Constantini faisait partie depuis deux ans, écrit au Comité de sûreté générale pour attester son civisme et demander qu'il soit remis en liberté.

X.93. Paoli à Burnaby : « *Ils on voulu me croire d'intelligence secrète avec votre Cour... votre Cour sait que je ne mérite pas pareille infamie* ».

1.X.93. Calvi. Laccombe annonce à la Convention l'attaque de San Fiorenzu par les Anglais : « *l'attaque était concertée avec Paoli qui était descendu de Corti à Muratu où, prudemment et à son ordinaire, il s'était tenu loin du feu* ».

3.X.93. Les Corses, aidés par l'artillerie du navire anglais le Courageux, désarment et font prisonnière la garnison française de Macinaghju.

7.X.93. Muratu. Simone Colonna di i Leca (de Vicu, envoyé de Paoli à Gênes et Toulon, est de retour avec une réponse de Hood qui demande plus de détails sur les secours militaires nécessaires pour chasser les Français et ses intentions sur les « *relations et les réciprociétés* » entre la Grande Bretagne et la Corse, une fois les Français partis. Paoli donne sa réponse dans une lettre à Drake : pour ce qui concerne les relations futures avec la Grande Bretagne, sa préférence est la suivante : « *Les Corses désirent un gouvernement stable, propre à fixer enfin un terme aux révolutions perpétuelles qui les ont agités, et une liberté qui les met à couvert des coups du despotisme et des ravages de l'anarchie. Si S.M. Britannique veut accepter la Corse sous sa domination directe, alors la forme du gouvernement pourra être réglée, autant qu'il sera possible, d'une manière analogue à celle de la Grande Bretagne, dont les lois garantissent aux citoyens la liberté la plus assurée et la plus tranquille. Le gouvernement de l'Irlande, ou de*

quelques possessions anglaises les plus libres et les plus heureuses, modifié à la circonstance et à la situation des Corses, pourrait aussi entrer en considération ».

Première quinzaine d'octobre 93. Le général Saint-Martin, malade, quitte la Corse laissant le commandement provisoire de la 23^e division à R. Casabianca. Il est remplacé, le 17.XI, par le général Laborde.

20.X.93. De sa prison, Constantini prend connaissance de la lettre de Lacombe du 1.X. Convaincu, cette fois, de la collusion des Corses avec les Anglais, il rédige et fait imprimer, le 28.X. une lettre au « *ci-devant Conseil général du département de la Corse* » pour lui remettre ses pouvoirs « *dont je ne peux ni ne dois plus faire usage, puisque vous vous êtes séparés d'un peuple généreux et brave qui vous avait associé à sa gloire et à son bonheur* ». Constantini informe la Convention qu'il désapprouve ses commettants et Paoli « *de qui je n'ai reçu de nouvelles directement ou indirectement depuis 20 mois.*

23.X.93. Les Corses chassent les Français de Biguglia.

28.X.93. Anton Filippu Casalta, sous les ordres de colonel Catelan commandant la garnison de Bastia, attaque Biguglia. Echec. Casalta reçoit dix blessures par balles.

29.X.93. Quatre vaisseaux de guerre français apparaissent devant Biguglia. Une frégate entre dans le port de Bastia, puis les navires vont jeter l'ancre à San Fiurenzu. La flotte anglaise est absente.

Fin X.93. Buonarroti est de retour à Paris. Il avait été envoyé le 7.VII. dans Lyon insurgée, s'était rendu à Nice, et avait rencontré Saliceti qui participait au siège de Toulon.

11.XI. 93. Pétition présentée à la Convention et signée Buonarroti, Santelli et Stephanopoli, demandant de mettre à prix la tête de Paoli, d'installer en Corse un tribunal révolutionnaire à l'instar de celui de Paris, de former en Corse une armée révolutionnaire composée de sans-culottes d'un civisme irréprochable, etc.

15.XI. 93. La flotte anglaise part de Cagliari soit-disant pour la Corse. En fait, elle est occupée ailleurs jusqu'à la fin de l'année.

15-22.XI 93. Lacombe se met à la tête des troupes pour soumettre le Capicorsu. Le 15 il incendie Ferringule, le 19 il est à Nonza, le 20 à Centuri, le 22 à Rugliano.

17.XI.93. Lacombe-Saint-Michel (capitaine en 89) est fait général de brigade.

21.XI.93. Paoli demande aux « *principali* » de faire don de leur argenterie.

29.XI.93. Le tribunal du 2^{me} arrondissement de Paris déclare faux et calomnieux des passages sur Buonarroti dans le livre de Constantini publié le 3.IX. sous le titre « *Correspondance...* », fait défense à l'auteur d'en publier de pareils et le condamne aux dépens. Constantini, étant en prison, s'était fait représenter. Il s'était d'ailleurs rétracté deux jours avant, alléguant que, absent de Corse depuis dix ans, il avait été induit en erreur.

Fin nov. ou début déc. 93. Edition de « *La Conjuraton de Corse entièrement dévoilée par Philippe Buonarroti, citoyen français, contenant la réfutation complète du livre publié par Constantini sous le titre de sa correspondance, et divers mémoires sur la trahison de Paoli, sur l'état de cette isle, et sur quelques moyens de la ramener à l'unité de la République* ».

5.XII.93. Paris. Les députés Casabianca et Multedo écrivent au Comité de salut public pour demander que Buonarroti, ayant été nommé par le ministre de l'Intérieur, d'après un arrêté du Conseil exécutif, commissaire en Corse pour « *purifier dans cette île les principes d'Égalité, surveiller les malveillants et imprimer de l'énergie aux patriotes* », il soit muni d'une commission expresse, qu'il soit fourni « *aux frais d'impression des écrits italiens et révolutionnaire qu'il sera chargé de répandre dans l'île avec l'autorisation du représentant du peuple* » et qu'il soit autorisé à employer temporairement un écrivain. Buonarroti ne pourra se rendre en Corse ; il restera à Toulon auprès de Saliceti et Ghj. Bonaparte.

17.XII.93. Paoli donne ordre de ne pas laisser accoster les bateaux du Capicorsu, Bastia, Capraja, et même Bonifaziu, qui viennent chercher du ravitaillement pour les présides.

19.XII.93. Les Anglais abandonnent Toulon. Du 20 au 23.XII, 800 personnes sont fusillées sans jugement. N. Bonaparte qui, étant de passage, avait été chargé de remplacer le commandant de l'artillerie blessé, venait de faire la preuve de sa théorie ; « *C'est l'artillerie qui fait la conquête des places militaires, l'infanterie, elle, les occupe* ».

22.XII.93. Toulon. Saliceti écrit à Bartulumeu Arena : « *Toulon, l'infâme Toulon, est à la République... Je travaille à faire armer quelques vaisseaux pour escorter les convois destinés à la Corse... Que Paoli et ses aveugles partisans tremblent. Il ne peut, ce lâche scélérat, trouver plus de secours que dans une honteuse fuite, ou dans la guillotine* ». Il informe Arena que les Corses se sont bien conduits et que N. Bonaparte a été général de brigade (nomination qui sera ratifiée par le comité militaire de la Convention le 6.II.94).

1.94. Trois officiers corses sont condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris : Francescu Maria Ornano, de Santa Maria Sichè, maréchal de camp ; le général de division Camellu Rossi, de Zigliara ; et son cousin le colonel Ghjacintu Rossi.

2.I.94. au soir. Le Capitaine Wolseley, de la frégate Lowestoft, fait débarquer à l'Isula Rossa le capitaine de vaisseau Edward Cook et Thomas Nepean, capitaine des Royal Engineers, qui passent la nuit chez Felice Antone Leonetti, à Munticellu, repartent le lendemain et arrivent le 4 à Muratu où est Paoli. Il sont porteurs de lettres de Samuel Hood et de Drake. L'Angleterre est décidée à chasser les Français de la Corse.

3.I.94. Corti. Proclamation du Conseil général pour demander au peuple corse, au nom de ses ancêtres, de défendre sa liberté et sa religion contre un pouvoir sanguinaire et tyrannique.

4.I.94. Muratu. Lettre de Paoli à Hood pour lui dire que lui et son peuple sont décidés à se mettre sous la protection de S.M. britannique sans aucune réserve, persuadés que leur liberté sera totalement préservée.

7.I.94. à bord du « *Victory* » dans la baie d'Hyères. Gilbert Elliot, commissaire plénipotentiaire du gouvernement anglais, informe Henry Dundas, secrétaire d'Etat au Home Office, de la mission de Cook et Nepean revenus avec une lettre de Paoli qui peut être considérée comme une acceptation définitive de livrer la Corse à l'Angleterre - Hood écrit à Paoli pour accuser réception de sa lettre du 4.I. Il informe qu'il n'a reçu aucune instruction particulière de son gouvernement, mais une « *convention* » peut être signée entre Paoli et les principales personnes formant le gouvernement de l'île avec Sir Elliot. Cette convention doit préciser que lorsque les Français auront été chassés, l'île se soumettra à tout arrangement que décidera Sa Majesté.

7.I.94. Corti. Obsèques de Clemente Paoli.

10.I.94. Elliot part pour la Corse afin de négocier avec Paoli la cession de la Corse à la Grande Bretagne. Il est accompagné du commandant d'artillerie George Frederick Koehler et du colonel John Moore, chargés de reconnaître le terrain en vue d'une éventuelle attaque (Koehler et Leonetti avaient servi ensemble à Gibraltar).

14.I.94. au matin. Le Lowestoft arrive en rade de l'Isula Rossa, Elliot, Koehler et Moore débarquent à midi, logent chez Leonetti et repartent le lendemain pour Muratu. Le 16, ils sont reçus par Paoli.

17.I.94. Alors qu'Elliot reste à Muratu, Moore et Koehler, accompagné par Carlu Andria Pozzo di Borgo, partent en reconnaissance dans la région de San Fiorenzu et rentrent à Muratu le 18. Le 19, avec Paoli, ils préparent un plan d'attaque. Elliot quitte la Corse le 21 et Moore le 25.

25.I.94. Une escadre anglaise, en tout 40 bâtiments de guerre et de transport, est en vue de l'Isula Rossa. Un violent « *libecciu* » l'oblige à se retirer en catastrophe vers Portoferraio.

5.II.94. Buonarrotti et Ghjseppu Bonaparte, chargés de mission pour la Corse (v.11.VI.93), sont à Toulon.

5-6.II.94. La flotte anglaise se présente à l'entrée de golfe de San Fiorenzu et opère un débarquement près de la tour de la Mortella qui se rend deux jours après.

9.II.94. Près de Bologna. M. Buttafoco, au nom des royalistes corses émigrés, écrit à Drake qu'ils sont prêts à collaborer avec Paoli et les Anglais pour réaliser l'union anglo-corse.

14.II.94. Lacombe écrit à Saliceti pour le presser d'arriver avec l'escadre et un renfort en homme : « *Le Cap-Corse s'est encore révolté une fois ; ils ont envoyé plusieurs députés à Paoli pour rester sous sa domination... Ton pays n'est pas encore mûr pour la liberté* ».

19.II.94. Lacombe fait évacuer San Fiorenzu en direction du camp de San Bernardinu et le lendemain sur Teghjime. Ce jour-là, Nelson débarque à Lavasina et s'empare de la tour de Miomu.

21.II.94. Paoli est à San Fiorenzu où on s'organise pour faire le siège de Bastia., Galeazzi se dirige vers le Capicorsu. Acchile Murati est du côté de Barbaghju et Vincetellu Colonna du côté du Borgu et Lucciana.

23.II.94. Moore et David Dundas se dirigent vers Bastia. Le lendemain, ils sont face aux avant-postes français, Paoli se rend à Furiani.

25.II.94. D. Dundas donne ordre à Moore de se retirer (Désaccord entre Hood et Dundas ; Dundas partira pour l'Angleterre le 11.III ; il sera remplacé provisoirement par le brigadier général Abraham d'Aubant ; en mai, Sir Charles Stuart, général de division, sera nommé au commandement de Corse) v.23.V.

6.III.94. Le reste de la flotte anglaise de la Méditerranée arrive dans le golfe de San Fiorenzu.

7.III.94. Henry Dundas autorise Elliot à dire aux Corses que la Grande Bretagne accordera un degré raisonnable de liberté dans le gouvernement civile de l'île et assurera la sécurité personnelle de ses habitants.

11.III.94. Whitehall. Renouvellement des pouvoirs des commissaires anglais pour les affaires de Corse.

18.III.94. Au large de Bastia sur l'Agamemnon, Nelson écrit « *Après avoir examiné Bastia de bien plus près que ne l'a fait notre général D. Dundas, je pense que cette place pourrait être attaquée avec grand avantage d'un endroit trouvé par moi... Le général Dundas a résilié son commandement, étant en divergence avec Lord Hood* ». Nelson est désapprouvé par le successeur de Dundas quant à l'attaque de Bastia.

31.III.94. Whitehall. Henry Dundas écrit à Elliot : S.M. est d'accord avec Sir Gilbert en ce qui concerne la Constitution et les lois ; les affaires étrangères et le commerce extérieur de l'île doivent être réglés par le parlement britannique ; l'accord conclu avec Paoli doit être confirmé aussitôt par l'assemblée législative de l'île.

5.IV.94. Elliot écrit à Henry Dundas pour demander le rappel du général d'Aubant qui refuse toute collaboration avec Hood et élève, à San Fiorenzu, des fortifications inutiles.

11.IV.94. Lord Hood est nommé amiral. Ce jour-là, il envoie un parlementaire à Bastia pour demander la reddition de la ville. Refus de Lacombe.

14.IV.94. La flotte anglaise débarque, à la tour de Miomu, 1183 soldats et 250 marins avec Nelson, sous les ordres du colonel Villette. Ils installent leur camp à 2500 yards au nord de Bastia. Pendant 40 jours et 40 nuits, la ville, qui refuse de se rendre, est bombardée par la flotte anglaise. Lacombe essaye d'organiser la résistance, espérant des secours venus de France ou d'Italie.

16.IV.94. Paoli s'est installé à Furiani. Hood descend à terre pour se concerter avec lui.

18.IV.94. A bord du Victory, Elliot et Hood écrivent à d'Aubant pour lui reprocher de ne pas participer au siège de Bastia, ni même d'avoir fait « *la promenade* » de quatre

heures à partir de San Fiorenzu pour s'informer de la situation. Ils font appel solennellement à sa collaboration.

20.IV.94. Petru Galeazzini, parti de Bastia, arrive à Garessio (Piémont, province de Coni) où se trouvent Saliceti et Robespierre le Jeune, représentants du peuple auprès de l'armée d'Italie, lesquels écrivent à Multedo, représentant du peuple à Port-la Montagne (Toulon), pour lui demander que l'escadre française se trouve, entre le 6 et le 10. V, sur les parages de Nice et Villefrance. Saliceti est décidé à embarquer avec des renforts pour la Corse.

22.IV.94. Elliot et Hood écrivent à Paoli pour lui faire savoir que S.M. britannique désire une assemblée du peuple corse pour entériner l'union avec la Grande Bretagne, laquelle assurera l'indépendance de la Corse et le maintien de sa constitution propre, de ses lois, de sa religion.

23.IV.94. San Fiorenzu. D'Autant écrit à Elliot et Hood. Il critique leur stratégie : ils manquent de compétences pour mener un siège. Il refuse de participer à une entreprise qu'il estime vouée à l'échec.

25.IV.94. Witehall. H. Dundas à Elliot : le roi désapprouve les disputes et critique les prétentions au commandement de Lord Hood.

25.IV.94. Malgré le blocus anglais, Lacombe-Saint-Michel et Rochon, commandant en chef des troupes, réussissent à quitter Bastia sur une felouque, laissant le commandement au général Antone Gentili, qu'ils nomment divisionnaire. Le 27 ils sont à Capraja et le 30 à Gênes. Le commandement anglais ne se décide pas à attaquer la ville de plus en plus ruinée par les bombardements. Saliceti aura ce jugement sévère sur Lacombe : « *Il nous avait promis qu'il n'aurait pas capitulé ; il a tenu parole* ».

29.IV.94. Livourne. Elliot à H. Dundas : accuse réception de sa dépêche du 31.III qu'il a communiqué à Paoli. Une « *général consulta* » sera réunie le 1.VI.

29.IV.94. Saliceti, parti d'Ormea, arrive à Toulon. Une escadre de six vaisseaux, quatre frégates et six corvettes s'appête à partir pour la Corse lorsque arrive un ordre du Comité de salut public, du 21, défendant au contre-amiral Martin de sortir jusqu'à nouvel ordre pour ne pas compromettre les forces navales de la Méditerranée.

1.V.94. Circulaire de Pasquale Paoli au peuple corse. La protection de la Grande Bretagne et l'union politique avec la nation anglaise lui semblent convenir pour assurer le bonheur et la sécurité de la Corse. Il convoque une Consulte générale à Corti pour le 8 juin : « *Prenant pour modèle la Constitution anglaise, basée sur les principes les plus sûrs que la philosophie et l'expérience aient jamais su associer pour le bonheur d'un grand peuple, vous avez la faculté de l'adapter à votre situation particulière, à vos coutumes, à votre religion* ».

Début mai 94. Nelson à son épouse : « *Bastia est une belle ville et ses environs sont ravissants avec les vues les plus romantiques que j'aie jamais contemplées. Cette île doit appartenir à l'Angleterre pour être régie par ses propres lois comme l'Irlande avec un vice-roi placé ici et des ports libres. L'Italie et l'Espagne sont jalouses que nous en prenions possession ; elle commandera la Méditerranée* ».

8.V.94. Hood envoie encore un parlementaire à Bastia. Il est renvoyé par le maire.

8.V.94. Le Comité de salut public autorise Saliceti à faire partir pour la Corse les vaisseaux armés qui sont à Toulon.

12.V.94. Milan. Elliot à Henry Dundas ; les Corses désapprouvent le titre de gouverneur qui implique une idée de conquête. Il suggère le titre de lord lieutenant ou de vice-roi. Il ambitionne ce poste.

16.V.94. L'escadre anglaise fête la nomination du vice-amiral Hood au grade d'amiral en faisant feu de toutes ses batteries sur Bastia.

17.V.94. Antone Gentili réunit un comité d'officiers de la garnison pour essayer de donner du pain à la population, ordonner des visites domiciliaires et prendre toutes autres mesures.

19.VI.94. Bastia. Les autorités de la ville demandent à Hood d'envoyer un parlementaire. Ayant reçu de Hood une offre de traiter en vue d'une capitulation, Gentili assemble un conseil de guerre composé des représentants des militaires et des corps administratifs civils, lequel décide à l'unanimité d'entamer des négociations. A cinq heures du soir, les troupes anglaises, commandées par d'Autant, apparaissent sur les hauteurs de Bastia.

21.V.94. Bastia, Le Conseil assemblé par Gentili accepte le texte d'un projet de capitulation, Hood l'accepte le lendemain à quelques modifications près. Il est prévu que les militaires et les civils qui le désirent pourront rejoindre la France.

22.V.94. Bastia capitule. Les Français ne conservent plus que Calvi qui se rendra le 20.VIII.

23.V.94. Elliot, qui a regagné la Corse en compagnie du général Stuart, écrit à Henry Dundas pour l'informer de la capitulation de Bastia : les Corses sont peïnés de se voir refuser une participation spectaculaires à la capitulation, mais leurs troupes sont si indisciplinées qu'on aurait couru le risque de désordres en leur permettant de prendre possession de la ville.

31.V.94. Elliot à Henry Dundas : la garnison française s'embarque pour Toulon ; les troupes corses sont entrées dans la ville le jour précédent ; on leur a également attribué deux forts à l'extérieur ; des élections municipales se sont déroulées dans le calme ; tous les élus avaient été recommandés par Paoli. Elliot insiste pour sa nomination. Le 21.VI. il écrira : « *Si Paoli était vice-roi pour un seul jour, chaque gentilhomme corse songerait à lui succéder* ». Il semble que la nomination d'Elliot soit déjà acquise, mais elle ne sera signée que le 1.XI.

10-21.VI.94. Corti. Consulte générale du peuple corse. Du 10 au 14, vérification des mandats. Le 14. Paoli est élu président. Il désigne comme secrétaire Carlu Andria Pozzo di Borgo et Ghjuvan Andria Muselli. Discours de Paoli : il dit avoir utilisé tous les moyens que la modération et l'amour de la paix lui suggéraient pour empêcher les Français d'allumer dans l'île une guerre d'extermination sous des prétextes dictés par la

calomnie et l'exagération ; il demande de se prononcer sur une rupture possible avec la France, déjà confirmée par les faits, et, dans ce cas, de passer sous la protection de la Grande Bretagne avec une constitution qui assurera la liberté au peuple. - Le 15, l'assemblée approuve l'action de Paoli depuis la consulte de mai 93 et vote le décret qui sépare la Corse de la France. - Le 19, l'assemblée vote une Constitution qui fait de la Corse une nation indépendante sous la protection de l'Angleterre : le pouvoir législatif appartient à un Parlement élu ; le pouvoir exécutif appartient à un vice-roi d'un Conseil d'Etat et d'un secrétaire d'Etat ; le parlement peut révoquer le vice-roi ; toutes les causes civiles, criminelles, commerciales, sont jugées en Corse ; la presse est libre ; la religion catholique est religion d'Etat mais les autres sont autorisées ; chaque Corse est libre d'entrer et de sortir de l'île ; le roi d'Angleterre protège la navigation et le commerce, et assure la défense nationale. - On introduit Sir Elliot qui accepte la Constitution au nom du roi et jure, au nom du roi, de maintenir la liberté du peuple corse selon la Constitution et les lois. - Le 21, on désigne quatre députés pour aller présenter la Constitution au roi de Grande Bretagne : Ghjuvan Francescu Galeazzi, Petru Paulu Colonna Cesari, Ghjiseppu Ottavianu Nobili Savelli et Francescu Maria Pietri

§§§§§

Ce que Pasquale Paoli avait espéré pour son pays en 1789, sous la protection du roi de France, se réalisait sous la protection du roi d'Angleterre. La Corse devenait ce que l'on a appelé plus tard un « *dominion* », c'est à dire un état autonome avec allégeance à la Couronne. Mais pouvait-on prévoir la brillante campagne d'Italie de 1796 conduite par Napoléon Bonaparte, la déclaration de guerre de l'Espagne à l'Angleterre et l'ordre donné à Elliot d'évacuer la Corse.

BIBLIOGRAPHIE

« *Lettere di Pasquale de « Paoli »* con note e proemio di N. Tammaseo, Firenze G.P. Vieusseux, 1846.

« *Pièces et documents divers pour servir à l'histoire de la Corse pendant la Révolution française* » recueillis et publiés par M. l'abbé Letteron, in BSSHNC fasc. 121-125, 1891.

« *Documents sur les troubles de Bastia* » publiés par M. A. Cagnani, in BSSHNC fasc. 158, 1884.

« *Lettre de Pascal Paoli* » publiée par M. de Dr. Perelli, in BSSHNC fasc. 165-166, 1895.

« Correspondance du Comité supérieur siégeant à Bastia » (du 2 mars au 1^{er} septembre 1790), publiée par M. l'abbé Letteron, in BSSHNC fasc. 163-164 (1894) et 199-201 (1898).

« *Correspondance de Lord Nelson pendant sa croisière en Méditerranée, déc. 1793-févr.1797* », traduite de l'anglais et publiée par Sébastien de Caraffa, in BSSHNC fasc.308-312, 1910.

« *La Corse et la Révolution (Extraits du Moniteur)* » par M. l'abbé Letteron, in BSSHNC fasc. 325-327 et 328-330, 1911.

« *Giornale Patriottico di Corsica* » in BSSHNC fasc. 389-392 et 421-424 (1919 et 1921), et Feltrinelli reprint, Lit. Leschiera, Milano s.d.

Franceschini E. et J : « *Les élections aux Etats généraux de 1789* », in BSSHNC fasc. 409-412.

« *La Corse pendant la période révolutionnaire* » (1789-1799), documents publiés par A. Ambrosi-R, in BSSHNC fasc. 401.404 et 413-416, 1920.

Ambrosi-R. Ambroise : « *Une maladie du lieutenant N . Bonaparte* » , in Revue de la Corse N°37, janv.-févr. 1926.

Marcaggi J.B. « Le souvenir de Napoléon à Ajaccio », J. Rombaldi éd. Ajaccio 1930.

Casanova (Abbé-) : « *La Corse et les Etats généraux de 1789* » chez l'auteur, Zicavo 1931.

Michel E. : « Vicende di Filippo Buonarroti in Corsica (1789-1794) », in Archivio Storico di Corsica, fasc. IX.4, ott.-dic. 1933.

Mirtil Marcel : « *Napoléon d'Ajaccio* », éd. Siboney 1947.

Ambrosi Christian: «*Notes sur la Corse 1790-1792*», in Etudes Corses N° 15-16 (3e et 4e tr. 1957) et N° 17 (1^{er} tr. 1958).

Lamotte Pierre : « *P.Paoli mis en accusation par la Convention* », in Corse Historique N° 5-6, 1^{er} et 2^e tr. 1962.

Maestrali Léon : « *Napoléon Bonaparte et les dessous de l'élection de mars 1792* », in Corse Historique N° 12. 4^e tr. 1963.

Ambrosi Christian : « *La sécession de la Corse en 1794* », in Mélanges d'Etudes Corses offerts à Paul Arrighi, éd. Ophrys, Paris 1971.

Marchetti Pascal : « *Une mémoire pour la Corse* », Flammarion, 1980.

Defranceschi Jean : « *La Corse française (30 nov. 1789-15 juin 1794)* », Société des Etudes Robespierriennes, Paris 1980.

Carrington Dorothy : « *Sources de l'Histoire de la Corse au Public Records Office de Londres, avec 38 lettres inédites de P.Paoli* », lib. La Marge, Ajaccio 1983.

Tulard J., Fayard J.F., Fierro A.: « *Histoire et Dictionnaire de la Révolution française, 1789-1799* », éd . R. Laffont, Paris 1987.

Beretti Francis : « *P. Paoli et l'image de la Corse au dix-huitième siècle, le témoignage des voyageurs britanniques* », The Voltaire Foundation, Oxford 1988.

